

La politique énergie climat dans le PLU (i)

Accompagnement pour la mise en œuvre
du volet Climat-Air-Energie du SRADDET

Atelier du 19 décembre 2025

9h30 – Le Collet de Dèze

Ordre du jour de la matinée

1. Introduction (contexte de l'atelier) (20')

Président/technicien + Région Occitanie

2. Quizz : Comprendre la Transition Énergétique sur le territoire intercommunal (40')

AREC Occitanie

3. Atelier de débat, sur les différents axes potentiels de la future politique énergie-climat AREC Occitanie (60')

4. La place du PLU, quels leviers réglementaires (exemples de PLU)

AREC Occitanie (40')

5. Mot de Conclusion (10')

Président





Introduction

Le contexte de l'intervention

Région/AREC : accompagnement à la mise en œuvre du volet climat/Air/Energie du SRADDET dans les territoires



Le SRADDET, un projet d'avenir partagé à l'horizon 2040

Une stratégie d'aménagement fondée sur 2 axes

Un rééquilibrage régional pour l'égalité des territoires
afin de limiter la surconcentration dans les métropoles et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires.

Un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique

Des orientations fortes en termes de sobriété foncière, de qualité urbaine et de densification, de préservation et de valorisation des ressources, de transition énergétique et de gestion des risques



Le SRADDET, un projet d'avenir partagé

2 CAPS

Rééquilibrage régional

Nouveau modèle de
développement

32 règles

Pragmatiques,
applicables et
mesurables

Ambitieuses
(foncier, biodiversité,
mobilité, énergie...)

Co-construites
avec les
territoires

Des mesures d'accompagnement régionales

Un nouveau modèle d'aménagement

L'objectif de devenir la 1ère Région d'Europe à énergie positive

- La **Stratégie Région à Energie Positive** se traduit par des objectifs ambitieux sur les deux plus grands postes de consommation énergétique : le bâtiment et les transports
- Cette sobriété doit aller de pair avec un essor massif des énergies renouvelables dans une approche diversifiée

Objectif thématique 1.7

Consommation du bâti

Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040

Objectif thématique 1.8

Consommation transports

Baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040

Objectif thématique 1.9

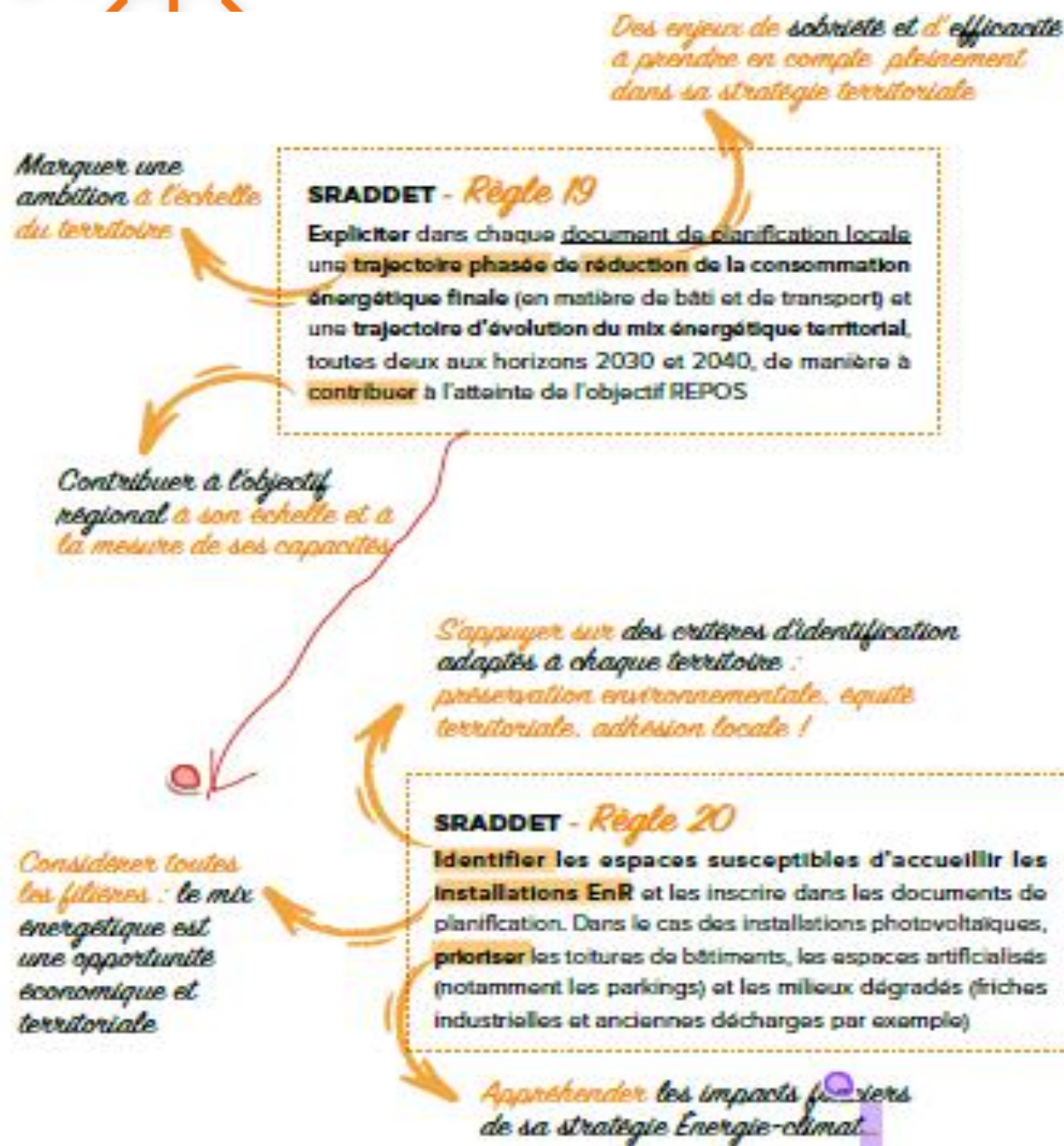
Production d'ENR

Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

Une priorité transversale
Réduire significativement les besoins en énergie en construisant, rénovant et se déplaçant autrement

Atténuation du changement climatique

Trois objectifs thématiques... et deux règles



Avec l'appui technique de :

● Intégration du volet Energie-Climat dans les documents de planification locaux : l'offre régionale

- Face à l'urgence climatique, il est crucial aujourd'hui d'intégrer pleinement les enjeux énergétiques et climatiques **dans la planification territoriale et les projets locaux**
- **Complexité de mise en œuvre** de ces transitions pour les territoires et revêt une diversité de contexte et problématiques
- Développement, en mobilisant l'AREC, **d'une offre de service ciblée** visant des territoires pilotes porteurs de SCOTs et EPCI non couverts par un SCOT

Une approche exploratoire
d'accompagnement de plusieurs
territoires pilotes

Recherche d'une diversité
Géographique
Démarches et stades
d'avancement
Contextes et besoins

**Un accompagnement sur
mesure et ciblé**

**Adaptation au besoin et
contexte de la
collectivité**

Capitaliser
les bonnes pratiques et
les enseignements

Mettre à disposition les
ressources

**Au bénéfice de tous les
territoires**



Retour sur la démarche depuis 2022

- ❖ **Plusieurs ressources** mises à disposition des territoires porteurs de SCOTs et EPCI non couverts en SCOT: ressources en ligne sous <https://toten-occitanie.fr/planification-territoriale/sraddet-accompagnement-rex-collectivites> (replay, supports...)
- ❖ **Ressources déjà disponibles :**
 - ☐ **Accompagnement collectif:** webinaires, atelier en présentiel, boîte à outils sous forme de Serious Game, fiches retours d'expérience,
 - ☐ **Accompagnement individualisé:** « sur mesure », sur la base de l'analyse du besoin du territoire : *prochainement en ligne*

Avec l'appui technique de :

Accompagnement bilatéral « sur mesure » de 6 territoires



Réunion coaching avec la collectivité

Durée : 2/3h

Support : → atelier en présentiel / visio selon le besoin.



Identifier votre besoin

Format : Visio 1h

Support : → grille d'analyse du SCOT

A l'issue, note de synthèse

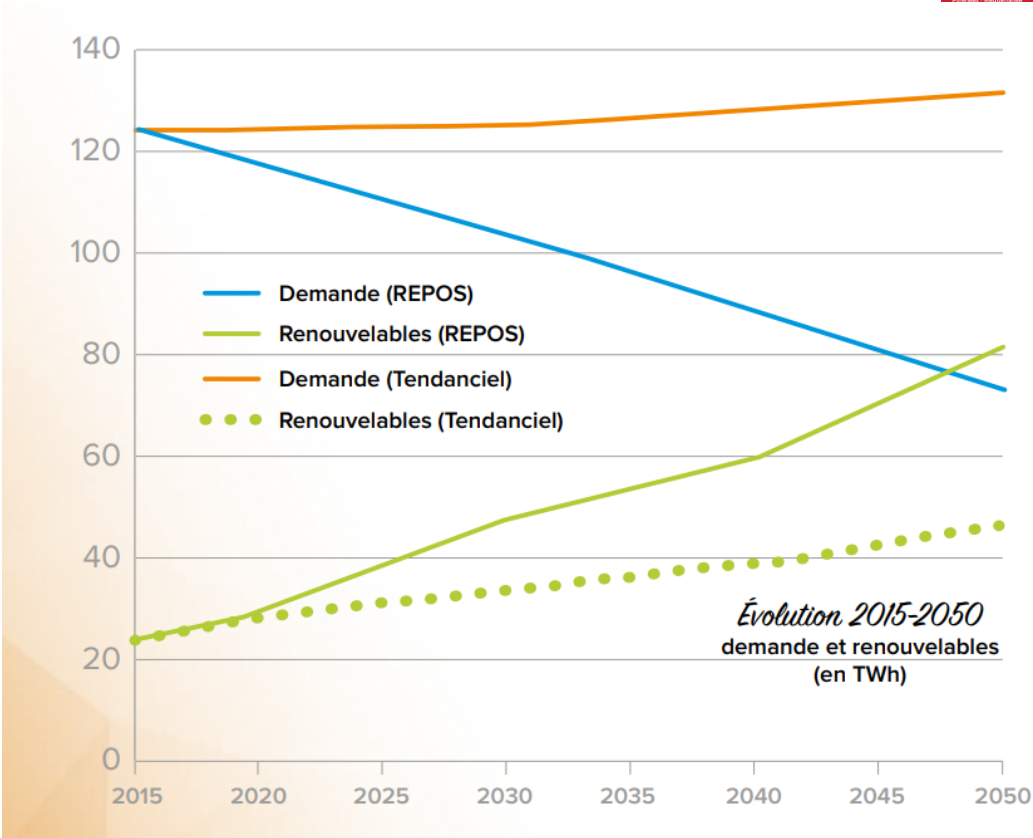
+ proposition x3 types de coaching

Choix de 3 dates pour la réunion coaching

1. Guide d'intégration du Scot dans les PLU pour le **Pays Cœur d'Hérault**
2. Séance d'échanges entre élus et pistes pour l'élaboration du PLUi de la **CC Aubrac Carladez Viadène**, pour une meilleure prise en compte des enjeux énergie-climat
3. Appui à la création d'un observatoire local pour le **Grand Albigeois**
4. Aide à la mise en œuvre du **SCoT Plaine du Roussillon** nouvellement approuvé
5. Séance d'échanges entre élus dans le cadre de la révision du **Scot Sud Gard**
6. **En cours** : échange sur la stratégie « énergie » dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la **CC Des Cévennes au Mont Lozère** (atelier le 19 décembre)

● Les ambitions Région à Energie Positive

LES OBJECTIFS RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE EN 2050

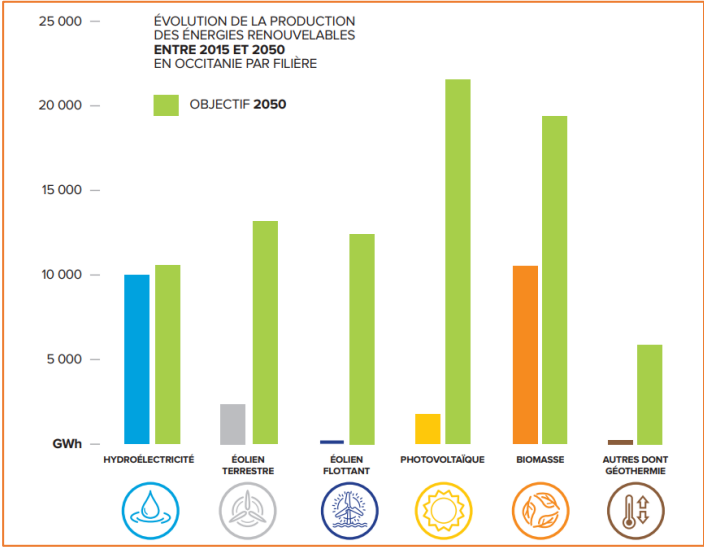


Source : Région Occitanie



**MULTIPLIER PAR 3
LA PRODUCTION
D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE**

**DIVISER PAR 2
LES CONSOMMATIONS
D'ÉNERGIE
PAR HABITANT**





Quizz

**Comprendre la Transition Énergétique
sur le territoire intercommunal
AREC Occitanie**



- Selon vous, quelle est l'évolution de la température moyenne annuelle à Nîmes, entre 1959 et 2024 ?

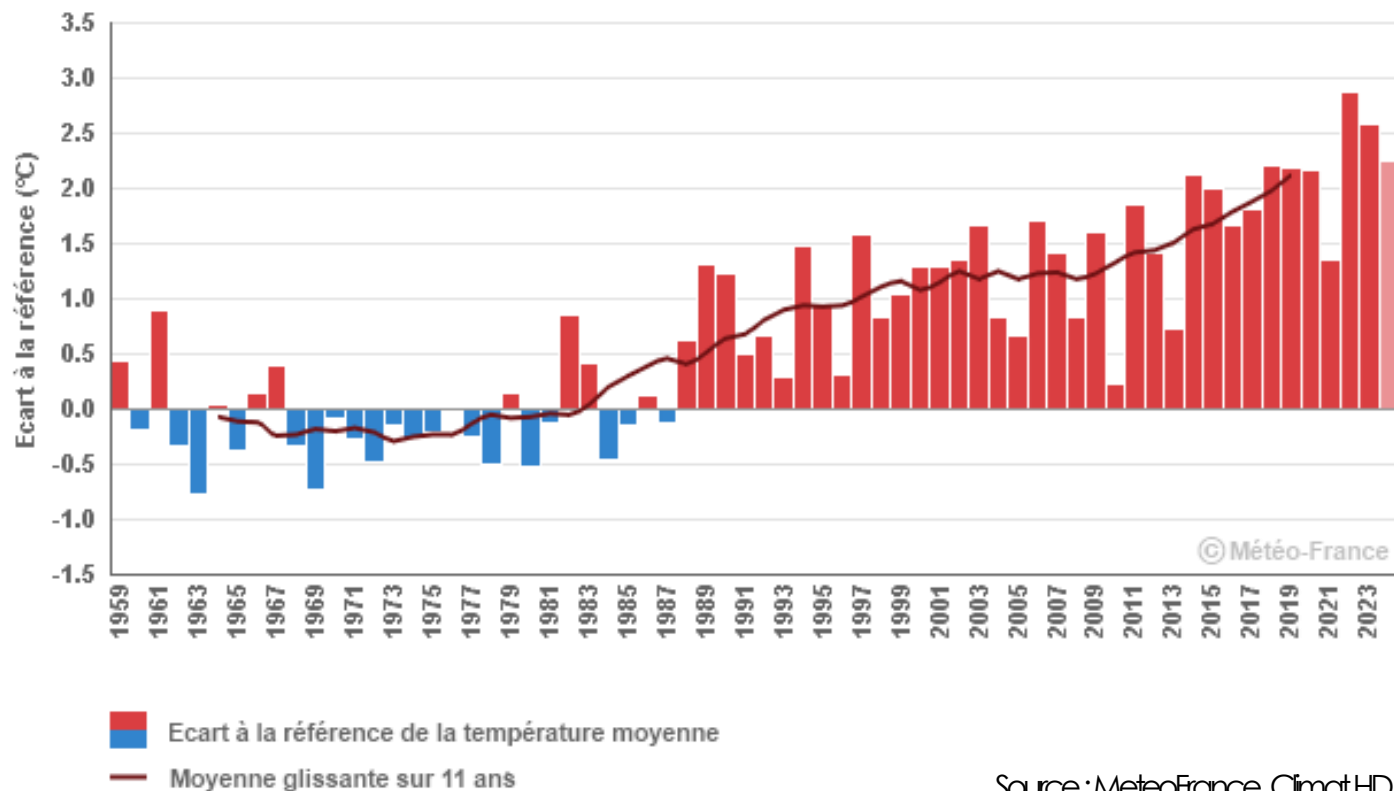
1	+1,1 ° C
2	+ 2,2 ° C
3	+ 3,3 ° C





+0,3 à +0,4 °C par décennie.

Température moyenne annuelle : écart à la référence 1961-1990
Nîmes-Courbessac



Source : MétéoFrance, Climat HD

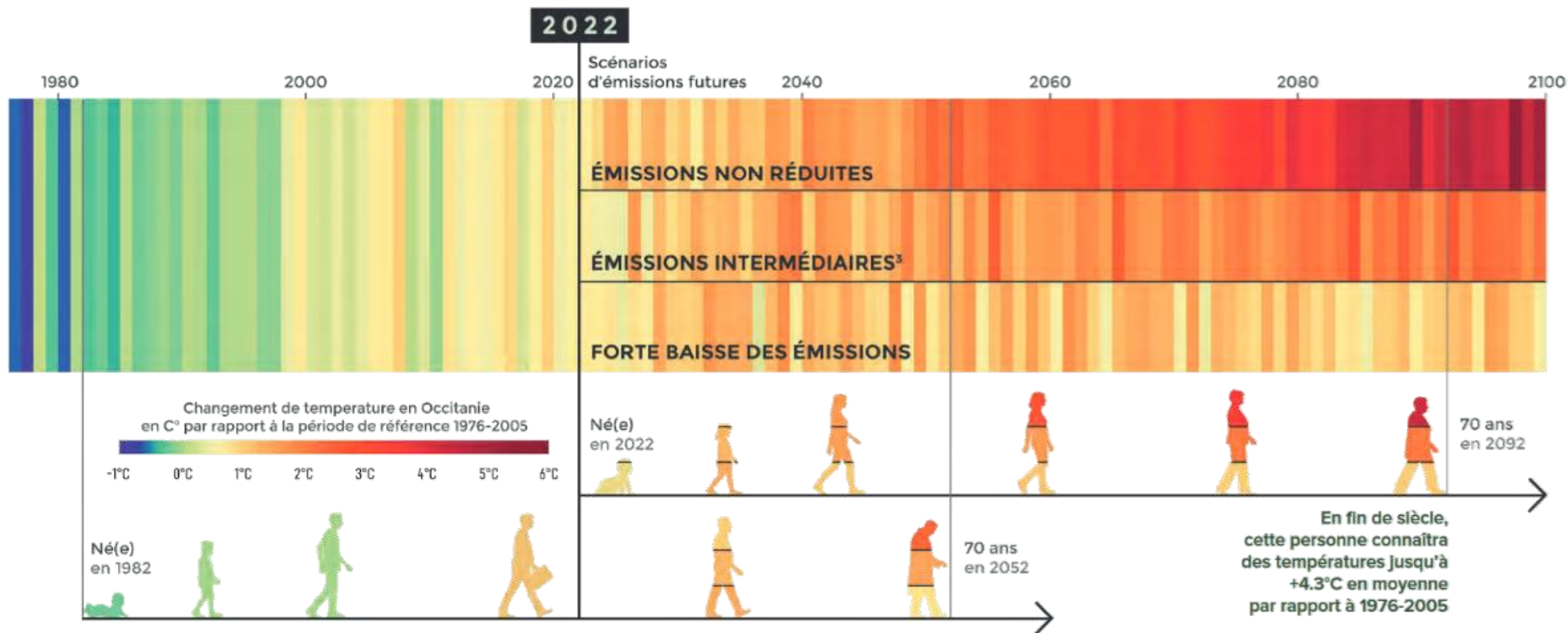
Un net réchauffement des températures moyennes depuis 1959 en Languedoc-Roussillon. Sur la période 1959-2021, la tendance observée se situe entre +0,3°C et +0,4°C par décennie.

Les trois années les plus chaudes ont été observées au XXI^e siècle. 2022, 2023 et 2024. L'année 2022 est la plus chaude de toutes.

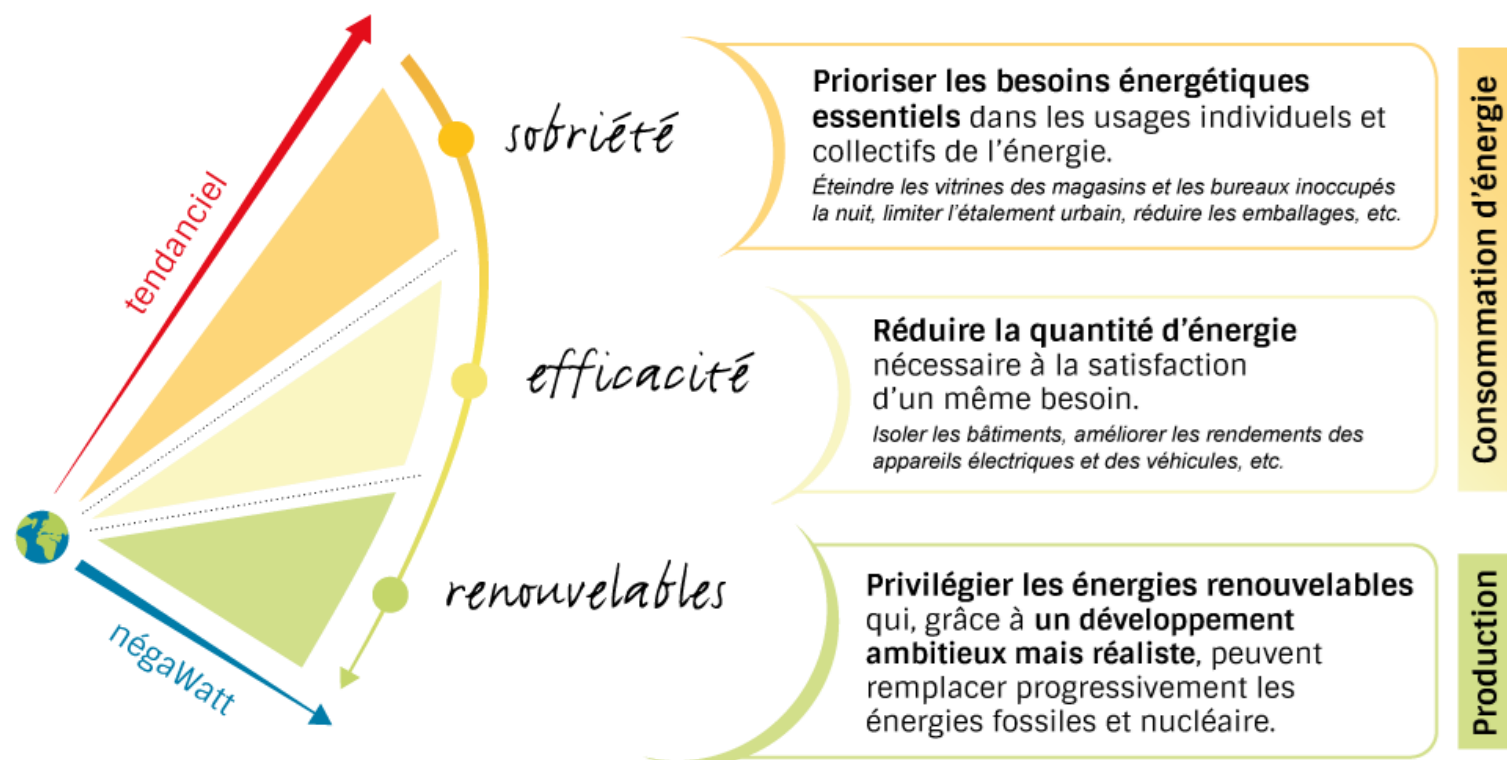
Un constat semblable pour l'Auvergne (Puy en Velay par ex.)



● Face au changement climatique : atténuer et s'adapter !



Agir sur tous les leviers : sobriété, efficacité et renouvelables



© Association négaWatt - www.negawatt.org

Exemple de la mise en œuvre de cette logique à Saint Étienne Vallée Française

Sobriété : sensibilisation des utilisateurs

Efficacité : recherche de bâtiment consommateur pour isolation de ce bâtiment (caserne pompier)

Renouvelable : mise en place de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière bois



● Notre territoire est déjà engagé dans cette dynamique !

Photovoltaïque

4 boucles d'autoconsommation sur le territoire, menée par CEVENRGIE

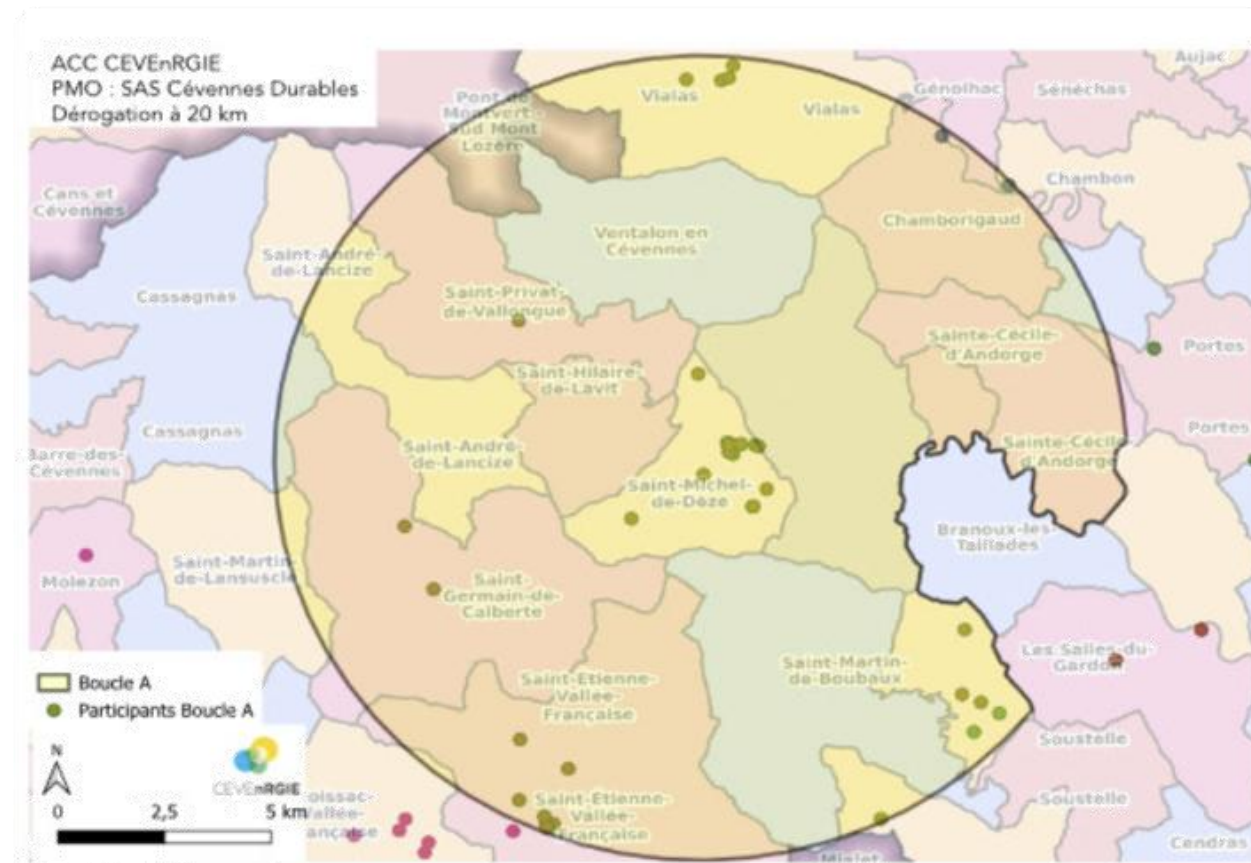
Bois énergie

Projets ponctuels : 2 chaufferies bois communale en service (Saint Michel de Deze et Saint Etienne Vallée française).

Géothermie

Intégration d'un système Géothermique dans la Maison du Mont Lozère en cours de construction au Pont de Montvert.

- **Accompagnement APER**
- **Relance réflexion réseaux de chaleur**
- **Suivi statistique personnalisé**
- **Travail trans-service**

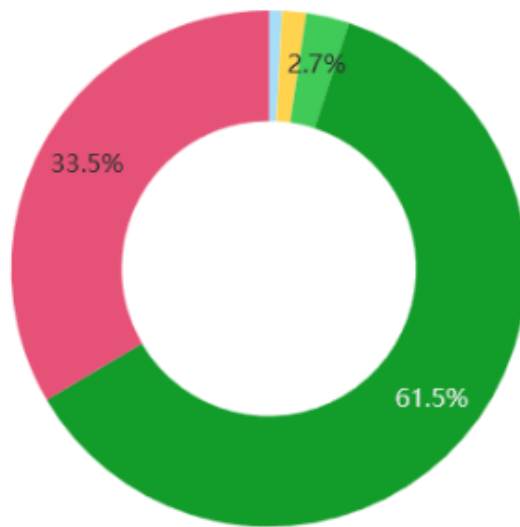


Communes de la Boucle A

- | | | | |
|-----------------------------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| • Vialas | • Saint-Martin-de-Boubaux | • Saint-André-de-Lancize | • Saint-Julien-des-Points |
| • Chamborigaud | • Lamelouze | • Saint-Hilaire-de-Lavit | • Sainte-Cécile-d'Andorge |
| • Ventalon-en-Cévennes | • Saint-Michel-de-Dèze | • Saint-Germain-de-Calberte | • Saint-Paul-La-Coste |
| • Saint-Privat-de-Vallonque | • Collet-de-Dèze | • Saint-Etienne-Vallée-Française | |

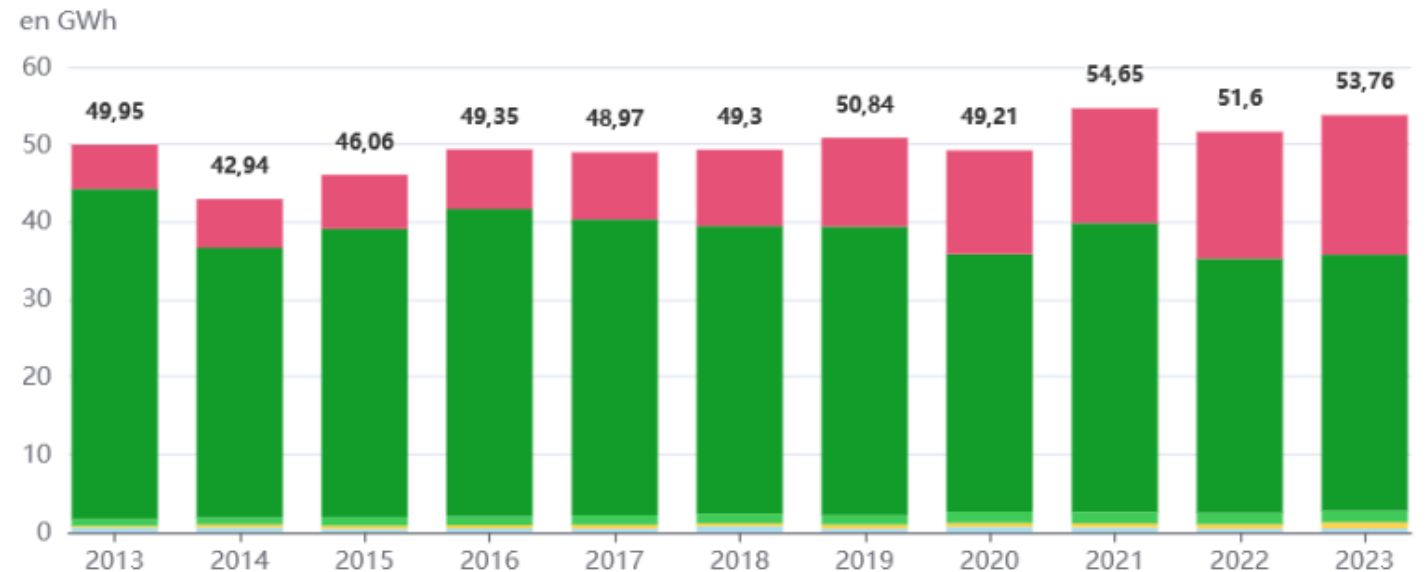
● Une production d'énergie renouvelable d'environ 54 GWh portée par la filière bois énergie

Production d'énergie renouvelable
par filière en 2023
54 GWh



Hydroélectricité Solaire photovoltaïque
Chauffage bois-biomasse : Production Thermique
Bois domestique : Valorisation Thermique Pompes à chaleur

Evolution entre 2013 et 2023



Hydroélectricité Solaire photovoltaïque Chauffage bois-biomasse : Production Thermique Bois domestique : Valorisation Thermique
Pompes à chaleur



- **Selon vous, quelle est l'énergie la plus consommée sur votre territoire en 2020** (en énergie finale) ?

1

L'électricité

2

Les produits pétroliers

3

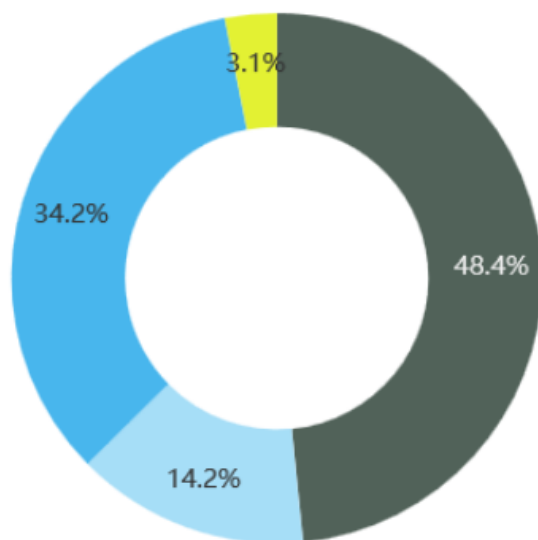
Le gaz naturel



● 48 % des consommations énergétiques sont issues des produits pétroliers sur le territoire

Consommation d'énergie renouvelable par filière en 2023

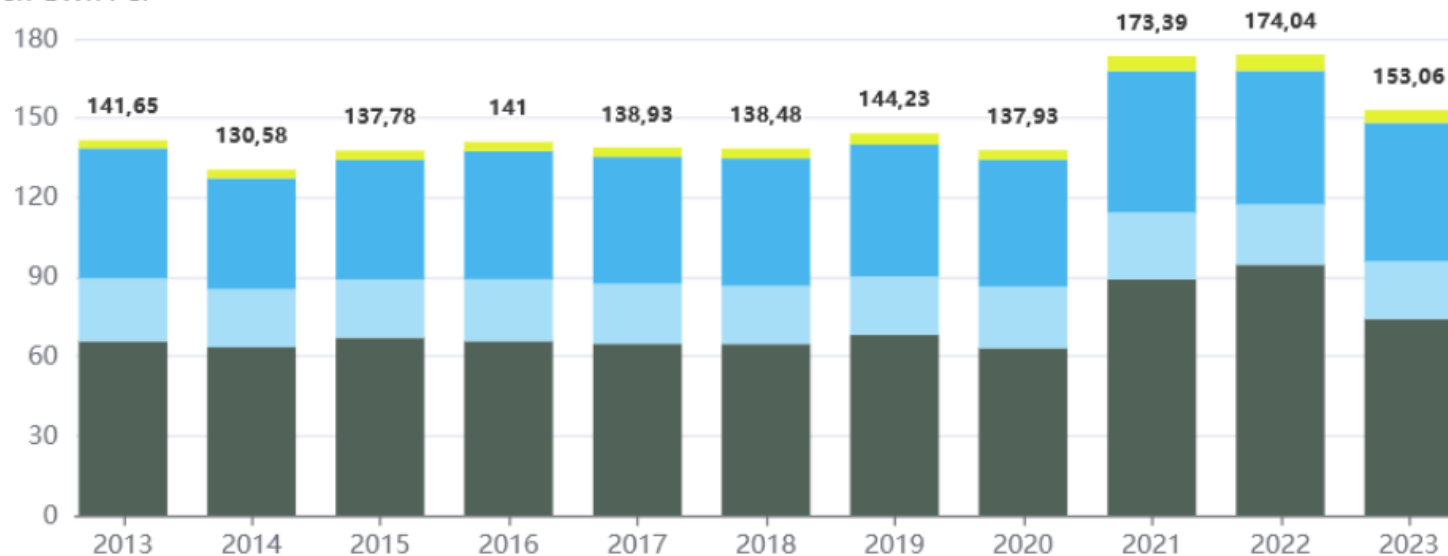
153 GWh



■ Produits pétroliers ■ Electricité ■ Chaleur renouvelable
■ Biocarburants

Evolution entre 2013 et 2023

en GWh PCI



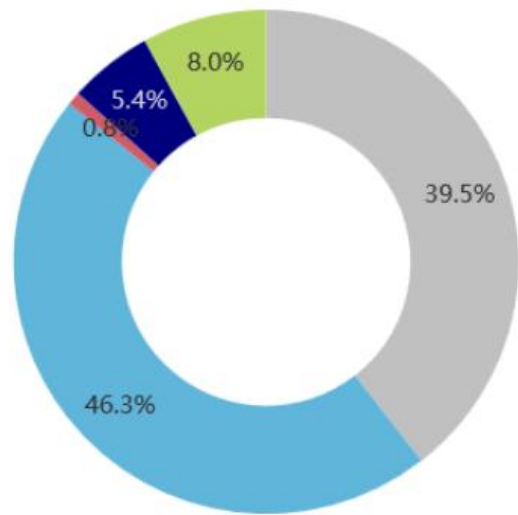
■ Produits pétroliers ■ Electricité ■ Chaleur renouvelable ■ Biocarburants



● Et par usages ?

Consommation d'énergie finale par secteurs en 2023

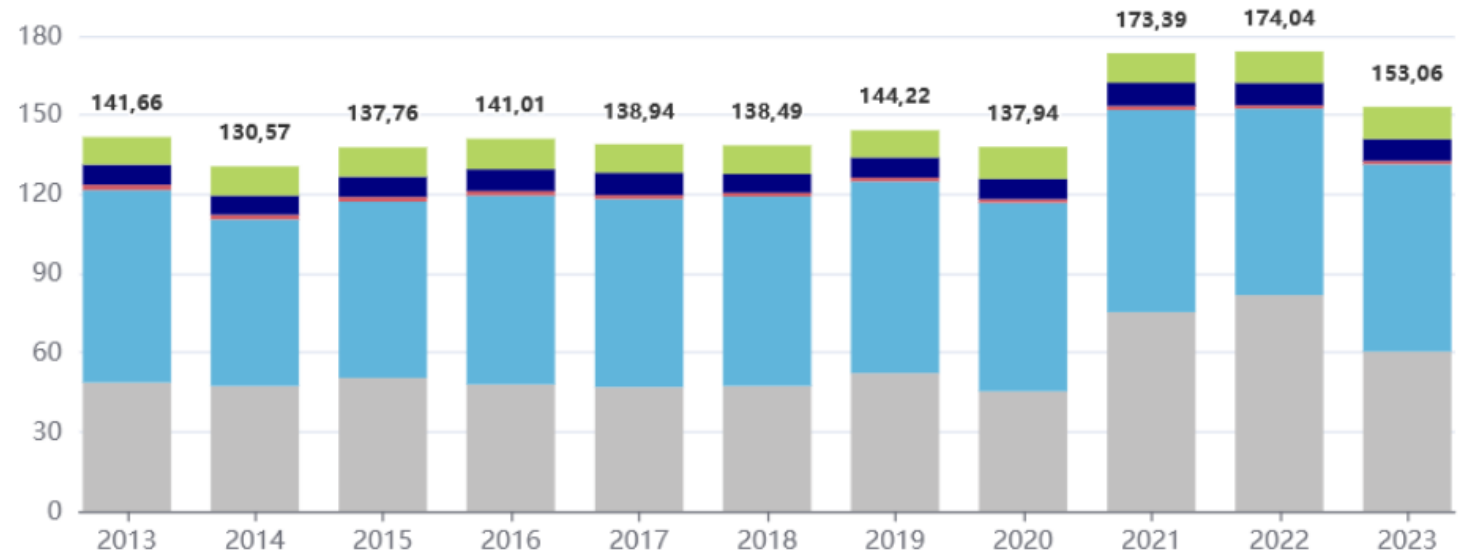
153 GWh



■ Transport routier ■ Résidentiel ■ Industrie ■ Tertiaire ■ Agriculture

Evolution entre 2013 et 2023

en GWh PCI



■ Transport routier ■ Résidentiel ■ Industrie ■ Tertiaire ■ Agriculture



● Selon vous, quelle est la facture énergétique du territoire ?

1

2 millions d'euros

2

12 millions d'euros

3

23 millions d'euros

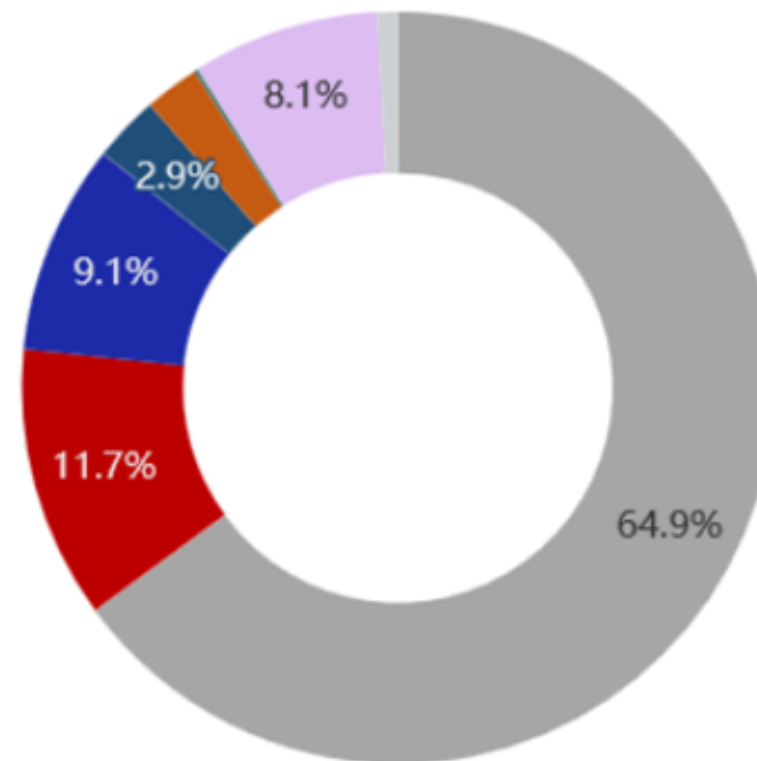


● Une facture énergétique d'environ 4 580 €/hab par an (2023)



Facture
énergétique de
23,3 millions
d'euros en
2023

La facture énergétique
de la Région Occitanie
s'élève à 17,6 Md€ en 2022,
soit 2 906€/hab



■ Transport routier- ■ Chauffage ■ Spécifique ■ ECS ■ Cuisson
■ Autres usages (Tertiaire) ■ Non-défini ■ Process industriel



- **Quel secteur émet le plus de gaz à effet de serre sur le territoire de la communauté de communes ?**

1	Transport
2	Résidentiel
3	Industrie
4	Agriculture

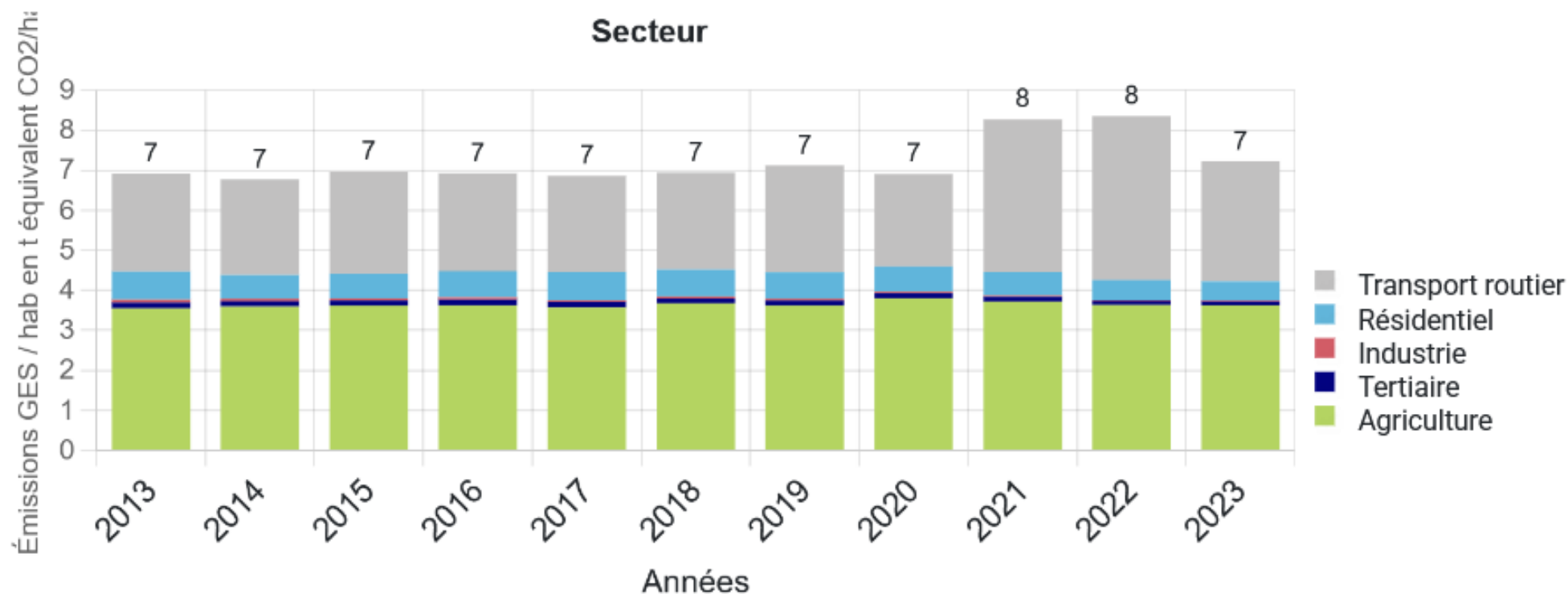


● Des émissions de GES principalement dues au transport et à l'agriculture

Les émissions de GES de la Région Occitanie s'élève à 27 580kt éqC02 en 2022, soit 4,54T éqC02 /hab



7,22 T éqC02 /hab d'émissions de GES sur l'intercommunalité



- **Quel est le taux d'indépendance énergétique (*) du territoire de la communauté de communes ?**

1	15 %
2	35 %
3	55 %

* Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale



● Mise en parallèle de la production et de la consommation énergétiques

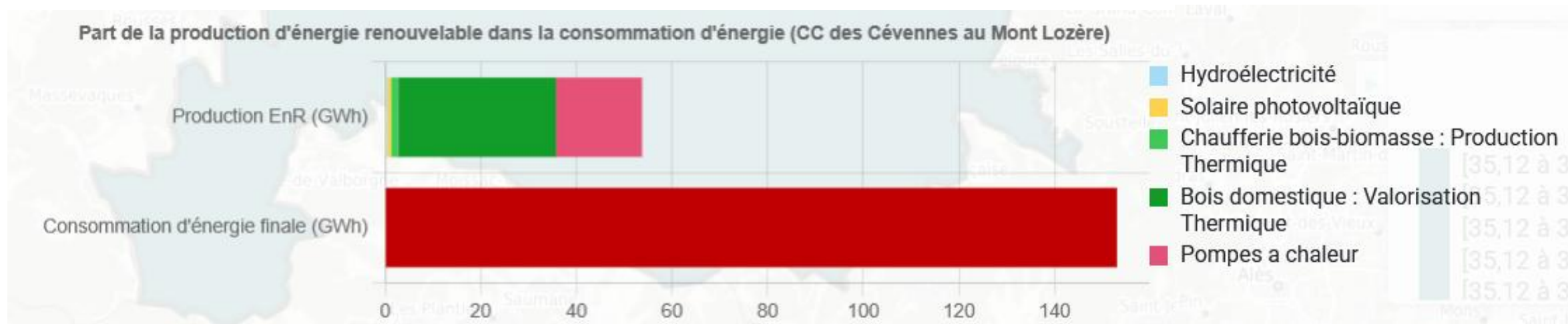
Consommation énergétique

153 GWh par an



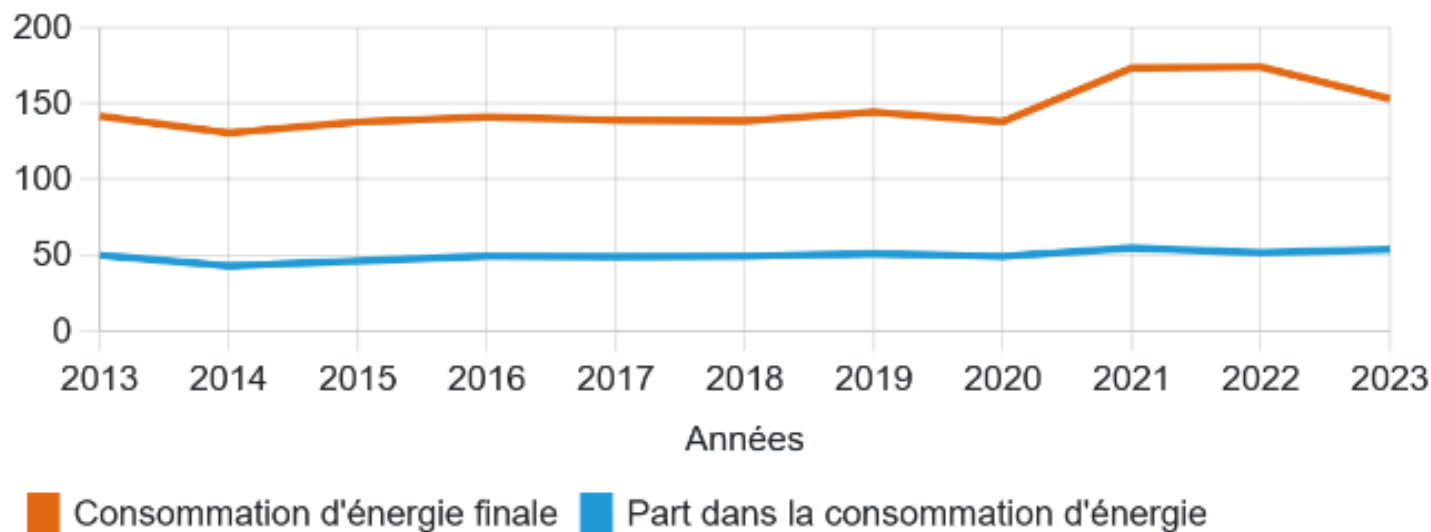
Production énergétique locale
(biomasse, solaire, hydroélectricité...)

54 GWh par an
Soit 35 % des besoins



● Mise en parallèle de la production et de la consommation énergétiques

Evolution de la production d'énergie renouvelables et de la consommation énergétique



● Le développement d'EnR Locale : un défi à relever



**Assurer des retombées locales
(dont fiscales pour la
collectivité)**



**Réduire la dépendance
énergétique de votre territoire**



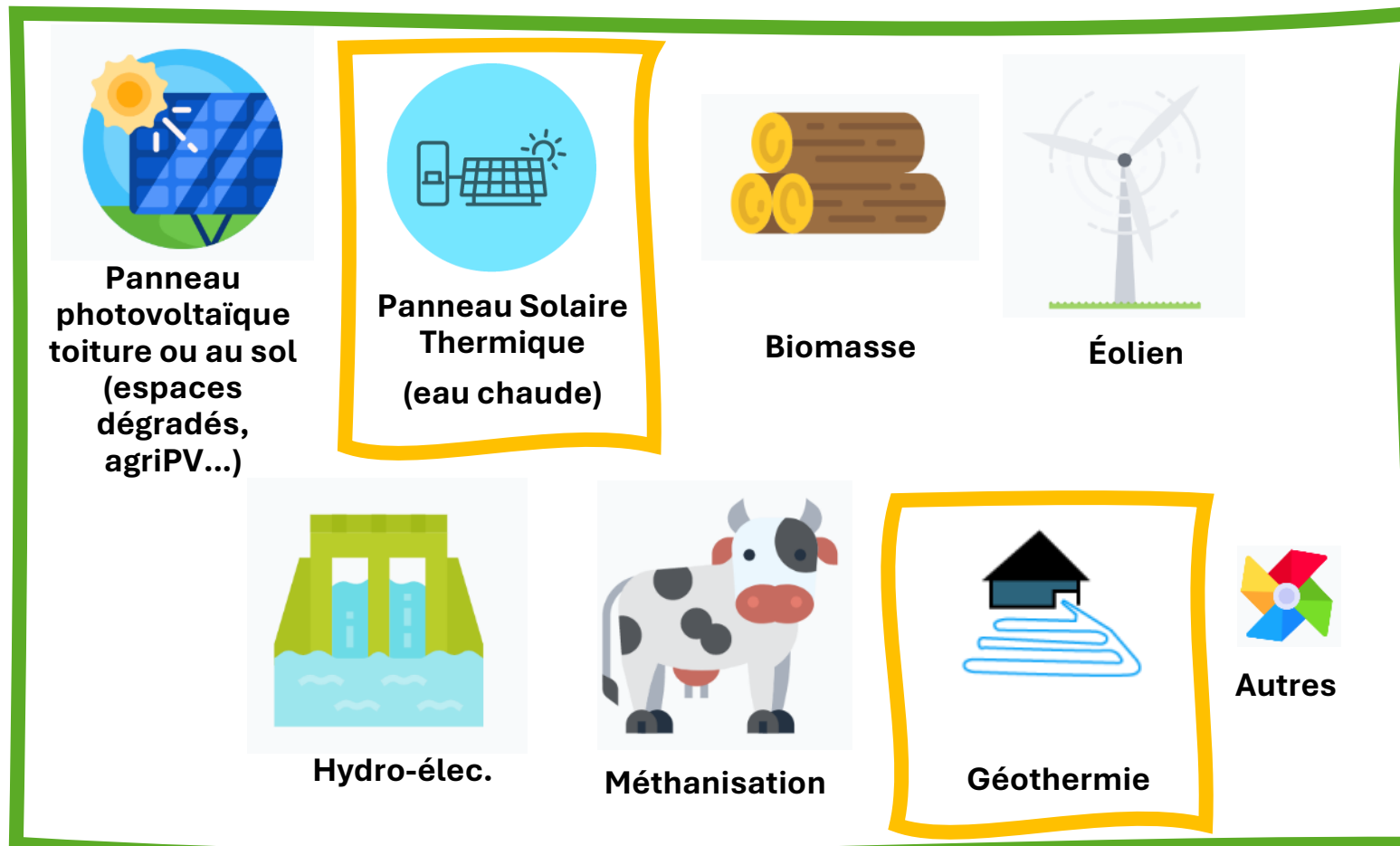
**S'inscrire dans une
démarche d'exemplarité**



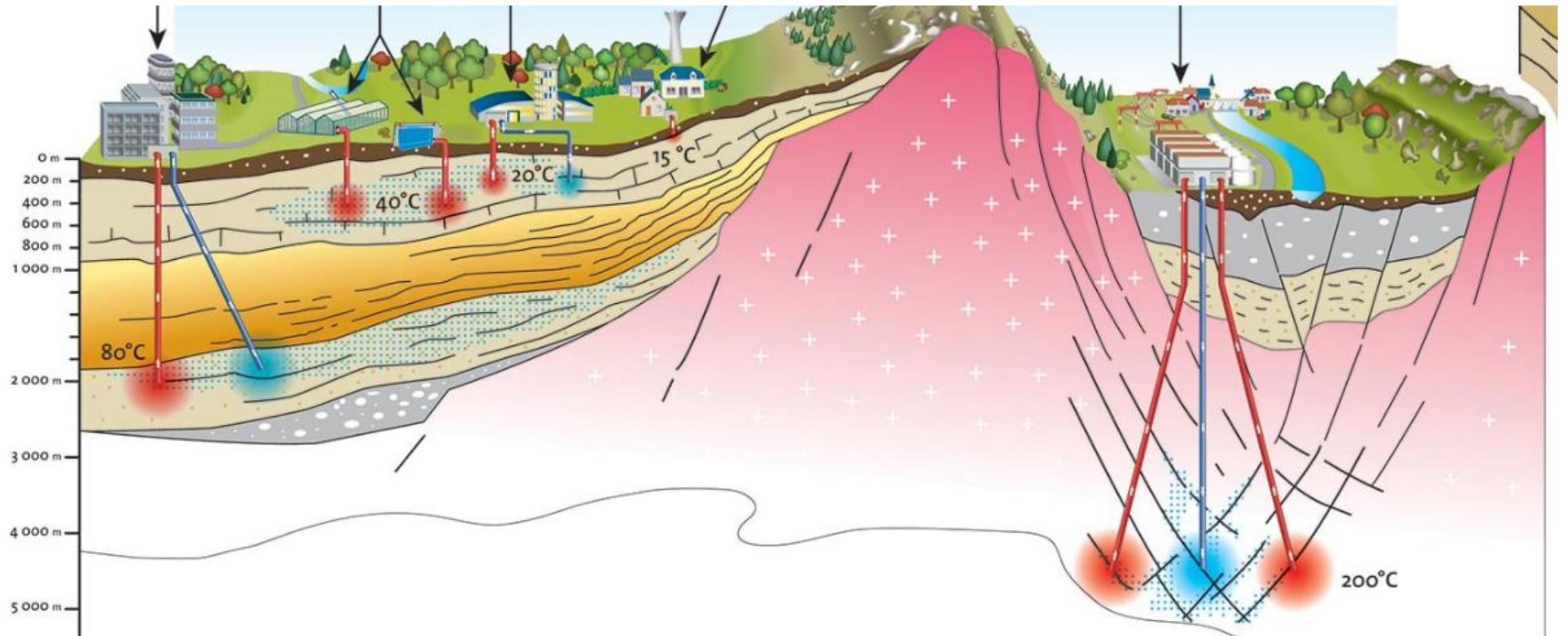
**Créer des emplois verts et non
délocalisables**



● Des filières à développer au regard des besoins du territoire pour réduire la facture énergétique



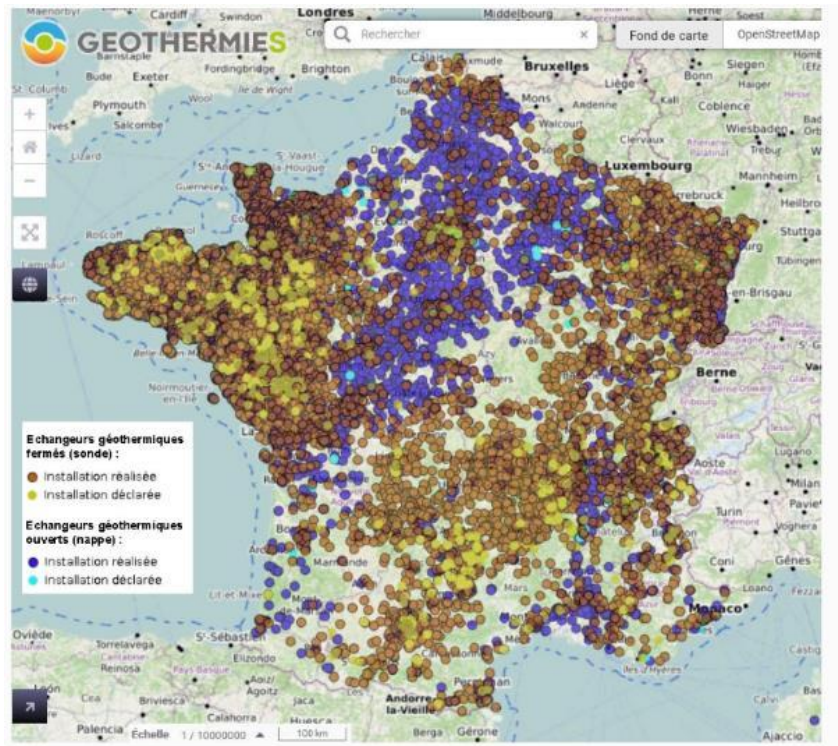
● La géothermie : utiliser la chaleur de la terre



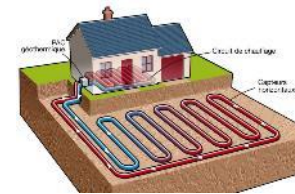
● La géothermie : utiliser la chaleur de la terre

Partout : géographie, topographie, climat

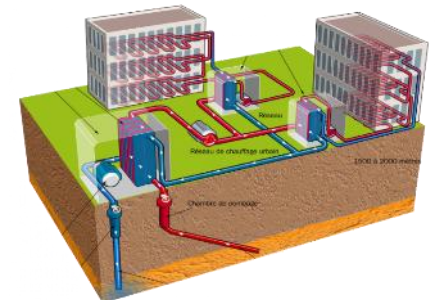
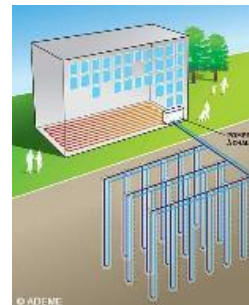
De multiples façons : du mètre aux kilomètres



- 0 à quelques mètres : petits projets (capteurs horizontaux, corbeilles géothermiques)



- Jusqu'à 200m : géothermie de minime importance (capteurs verticaux, fondations nappes, réseaux de chaleur)



● La diversité des usages et des porteurs de projets



LA GÉOTHERMIE DANS LE SECTEUR VITICOLE

CAVE HÔTEL RESTAURANT RIBERACH, BÉLESTA (66)
RÉGION OCCITANIE

Des bâtiments en cohérence avec une démarche écologique

Un petit domaine agricole créé en 2006 vite à l'étroit dans la La cave coopérative du village, fermée depuis 15 ans est à v. Luc Richard et sa femme l'achètent et se lancent dans un p. touristique. Pour le couple d'architectes, l'aventure con. partie de chaque élément et caractéristique technique du l. des énormes cuves qui deviendront, soit des chambres, soit de l'énergie puisée dans la terre, tel est le fil conducteur d leur apport depuis toute satisfaction.

DONNÉES TECHNIQ

- Six sondes verticales d'une 30 mètres, un échangeur ho sous le sol en eau souterraine.
- Deux pompes à chaleur dot une 2° en secours.
- Deux principes d'usage affli l'énergie en chaud et en frai.
- Également 500 m² de photo.
- Un distributeur de chaud en le bâtiment est consacré pour chauffage/réfrigération, de cuisines et un réfrigérateur.

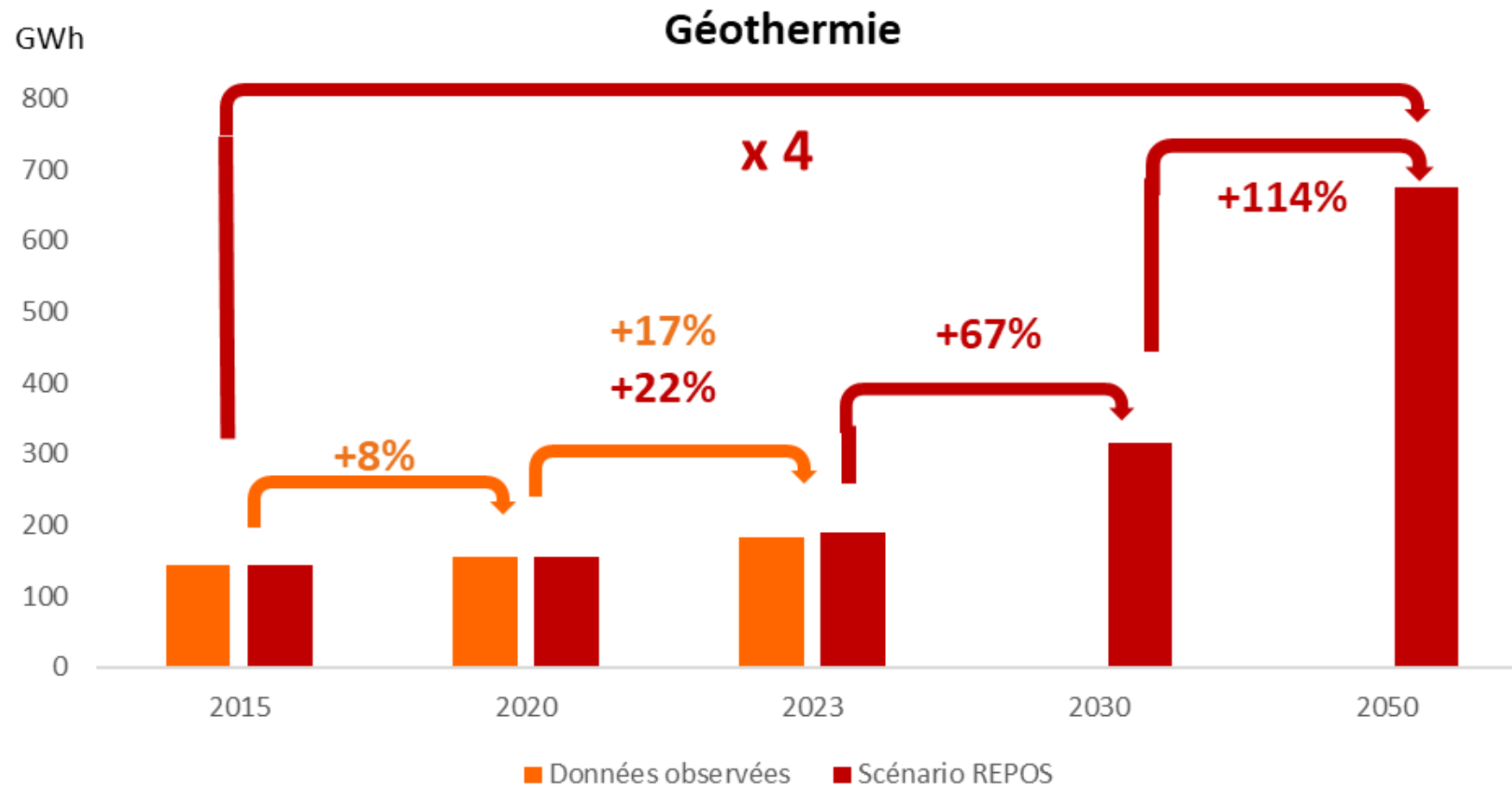
SURFACE DES LOCAUX :
4 000 m² de bâtiments neufs



Chauffer... mais également rafraichir !

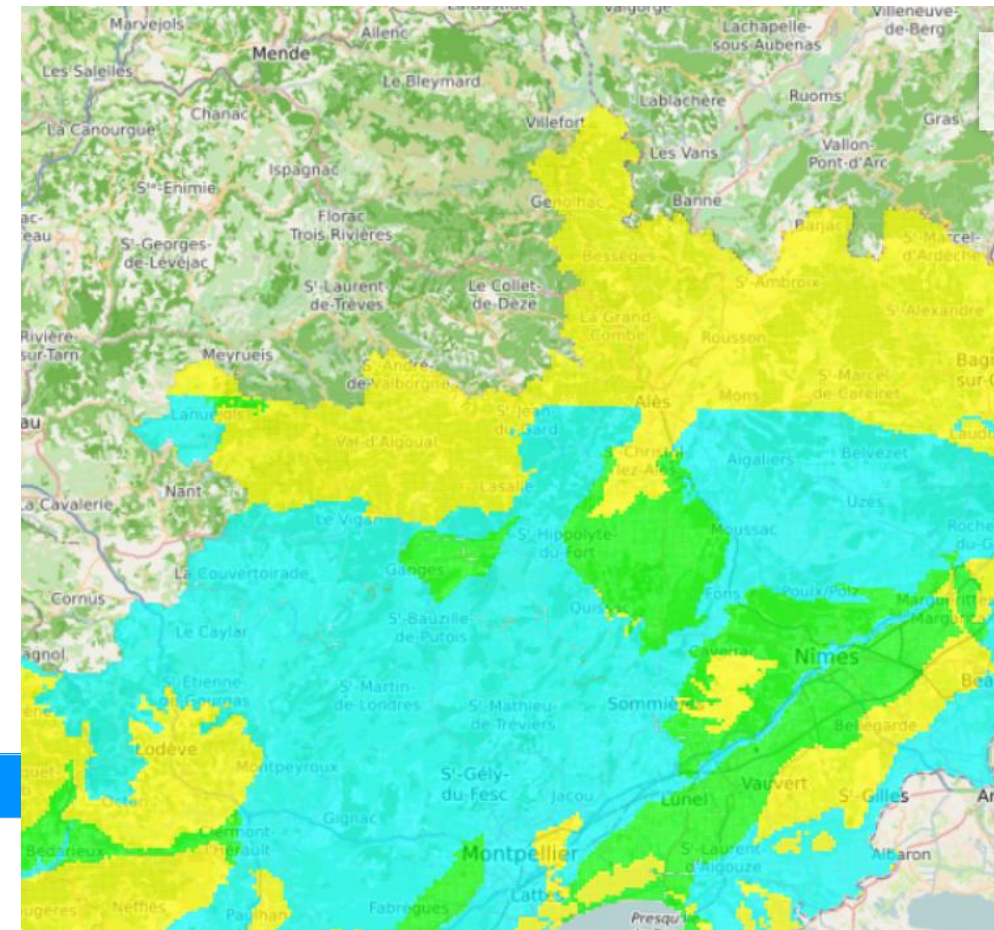
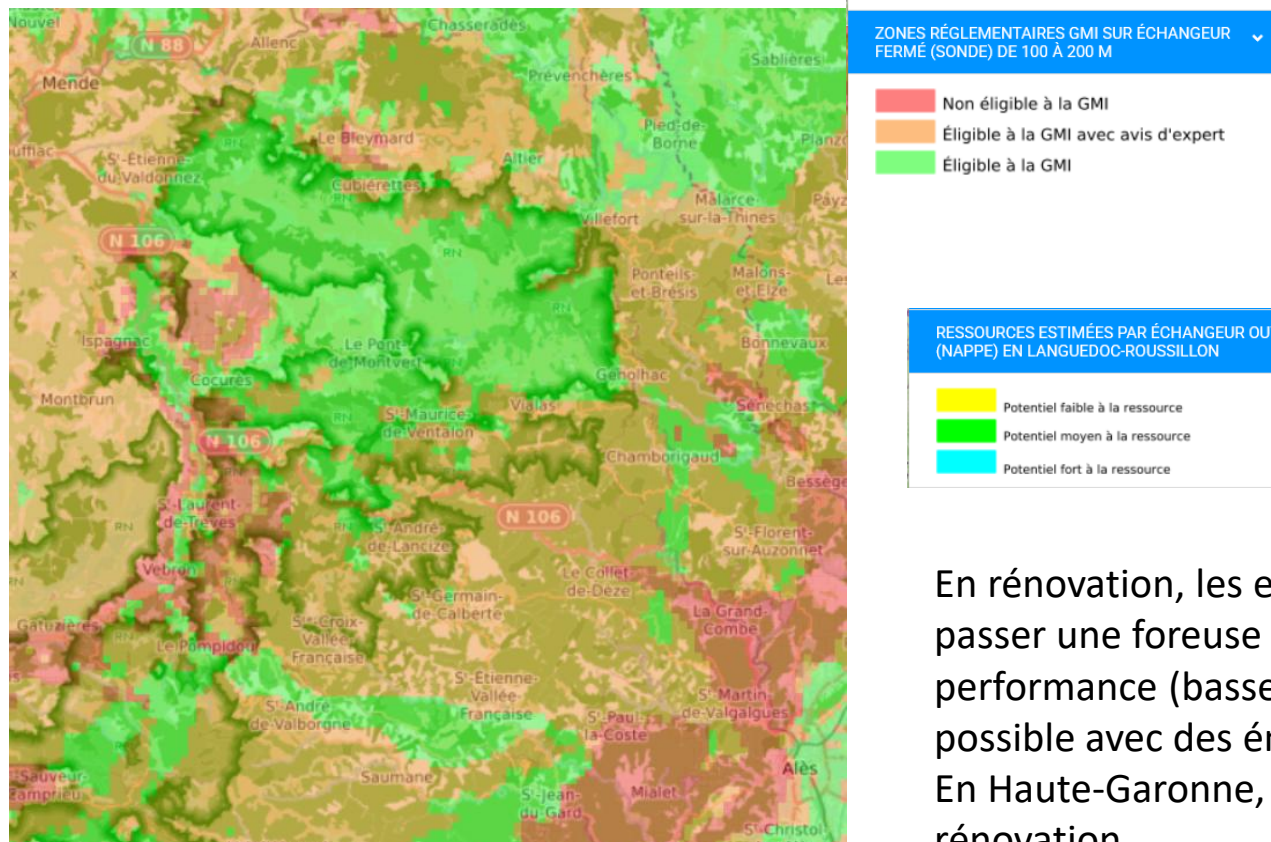
● Une dynamique régionale présente mais à accélérer

Un objectif ambitieux : passer de 1 à 5% la part de la géothermie dans le mix de la chaleur renouvelable



Un gisement local existant

<https://www.geothermies.fr/viewer/>

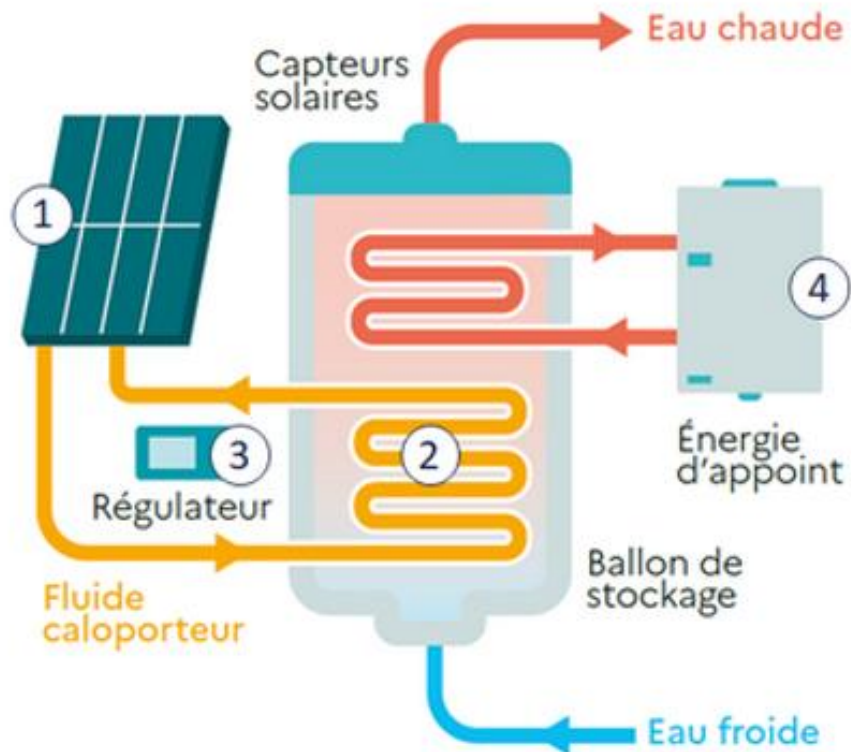
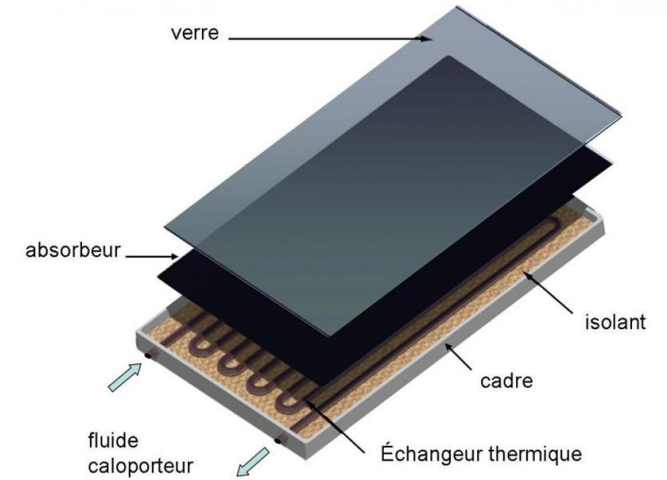


En rénovation, les enjeux sont d'avoir la place pour le/les forages, pour faire passer une foreuse et de posséder des émetteurs adaptés pour une meilleure performance (basse température type plancher chauffant) mais aussi possible avec des émetteurs plus haute température.

En Haute-Garonne, 90% des projets qu'ils suivent sont des projets en rénovation.



● Le solaire thermique : solution durable et efficace pour répondre aux besoins en chaleur



1 - Les capteurs solaires thermiques transforment le rayonnement solaire en chaleur.

2 - Le fluide caloporteur (généralement composé d'un mélange d'eau et d'antigel) circule dans les panneaux et se réchauffe, passe dans le ballon d'eau chaude, où il cède sa chaleur à l'eau sanitaire via un échangeur de chaleur, avant de repartir vers les panneaux.

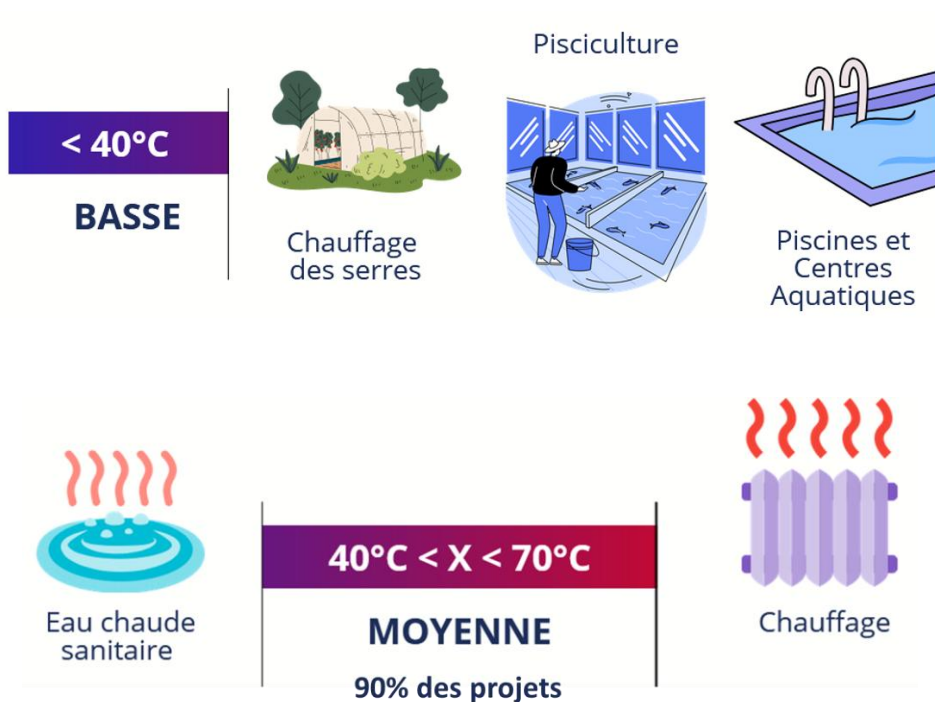
3 - La régulation donne la priorité à l'énergie solaire quand celle-ci est disponible et utilise l'énergie d'appoint en cas de besoin.

4 - Quand l'ensoleillement est insuffisant, l'énergie d'appoint chauffe l'eau via un circuit indépendant.

95% de l'énergie solaire captée (20% en PV)



● Le solaire thermique : Applications



Une énergie :

- **compétitive** économiquement (135 à 200 HT/MWh produit)
- **décarbonée** (8gCO₂/kWh)

Un objectif ambitieux en Occitanie

X 7 en 2050

Production de **1,5 TWh en 2050**
contre **0,21 TWh en 2021**
([ORCEO & REPOS V3](#))



● Des exemples en Région



Sainte-Croix-Vallée-Française (Le Villaret)

Installation solaire pour la production d'eau chaude sanitaire dans le cadre de la rénovation d'un immeuble locatif en 2014

Prod_Solaire_kWh : 6 746
Surface de 12 m²



Des aides, des relais locaux : conseil, financement... une animation régionale financée par la Région et l'ADEME



GÉO-THERMIE OCCITANIE

RETOUR D'EXPÉRIENCE
Résidence de la Bélonie
MARZENS (81)
Installation géothermique sur sondes

Présentation du projet

La SAS COMBALEMAN exploite des résidences de campagne à destination de particuliers et de professionnels (bureaux, entreprises). Dans le cadre de la rénovation d'un nouveau lieu bâtie destinée à la création d'un nouveau lieu d'accueil de 1117 m² avec 2 cuisines et 10 chambres, les propriétaires ont souhaité produire l'eau chaude sanitaire, le chauffage et le rafraîchissement à partir d'une installation de pompes à chaleur géothermiques sur sondes verticales.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet sont :

- la production de chaleur pour couvrir la totalité des besoins en chauffage et d'ECS ;
- la mise en œuvre d'une solution vertueuse qui permettra d'économiser plus de 50 MWh/an en comparaison à une solution de référence fossile. Cette solution permet d'apporter un confort thermique optimal en chaud et en froid.

Données clés du projet

Année de mise en service : 2023	44 kW
Puissance de la chaudière	WIESMANN vitocal 200-G
Marque et modèle de la PAC	1050 ml / 7 forages de 150 m
Longueur et nombre des sondes géothermiques	Chauffage, rafraîchissement et ECS
Utilisation de l'énergie	138 610 €
Coût RT de l'opération	21 900 €
Etudes et forage test	117 810 €
Travaux	PAC : 10 514 €
	Pompe hydraulique : 1 100 €
	Compteur d'énergie : 12 300 €
	Régulation : 8 200 €
Financement	ADEME : 46 516 €
Etude + Travaux	REGION : 35 531 €
	Auto-financement : 56 563 €

20 kW
WIESMANN Vitocal
200G-BWT17

Aucune

14 sondes de 100 mètres de profondeur, ECS, geocooling

tonnes CO2 évitées/an
mm : 81 824 €

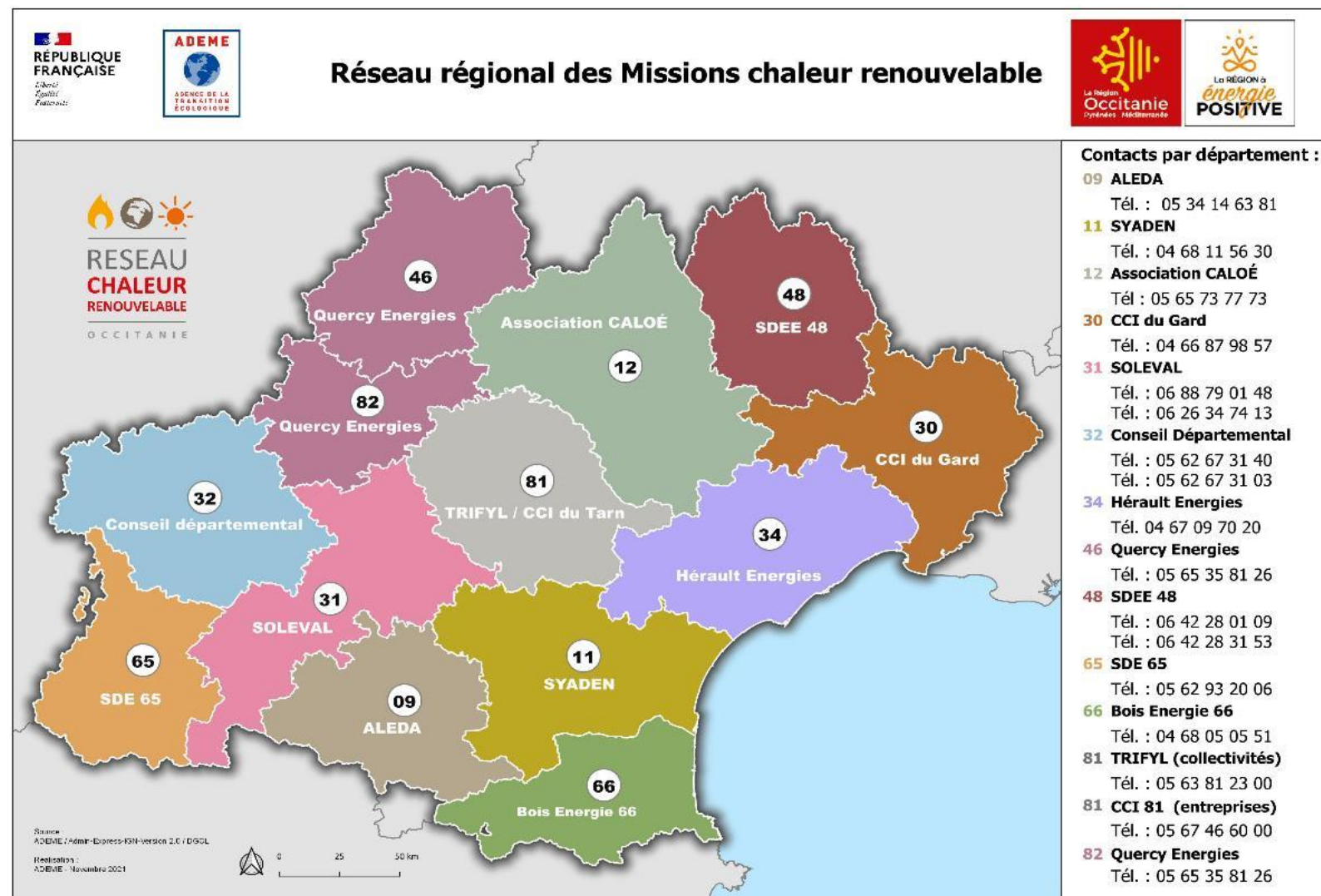
1 20 024 €

800 €

est émis : 22 000 €

24 160 € soit 30 % des salaires
tr à charge de 57 664 €

Local technique - chaudière principale



● Des aides, pour le financement des projets en géothermie et solaire thermique

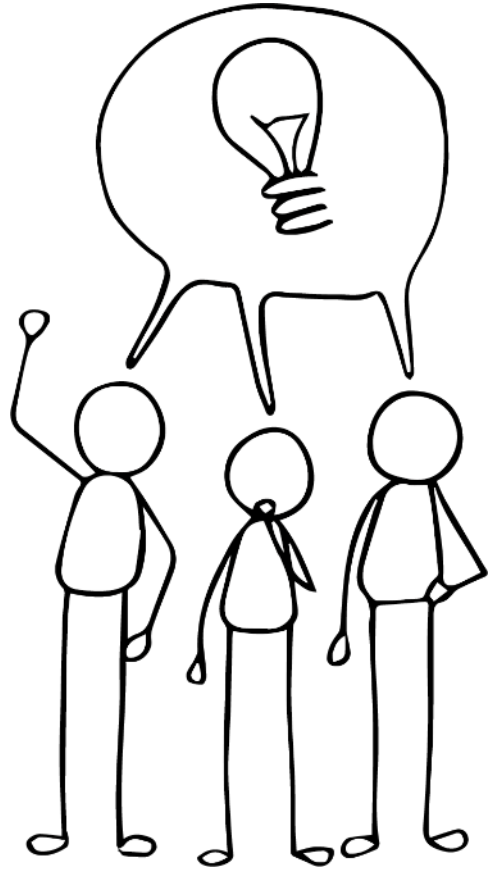
~~Aide ADEME aux études de faisabilité :~~

~~<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/etude-faisabilite-geothermie-surface-aerothermie>~~

Aides aux investissements :

- **ADEME** : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets>
- <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2024/installations-production-chaleur-froid-renouvelable-a-partir-geothermie>
- **Région Occitanie** : <https://www.laregion.fr/Aide-regionale-au-developpement-des-installations-geothermiques>
- <https://www.laregion.fr/Aide-regionale-au-developpement-des-installations-solaires-thermiques>
- **FEDER OS2ii** : <https://www.europe-en-occitanie.eu/Programme-Regional-Occitanie-FEDER-FSE-2021-2027>





Est-ce que vous avez des questions ?



Atelier

**Énergisons notre projet politique !
AREC Occitanie**



● Le principe de l'atelier

Objectifs :

- **faire parler de la future politique énergie-climat**, identifier les attentes, besoins, volontés, sujets premiers
- **identifier le degré de consensus politique** sur les différents axes potentiels de la future politique énergie-climat



● Préfiguration Abaque de Régnier

Les sujets à aborder

La sobriété, l'efficacité énergétique, la production d'énergie renouvelable, le PLU_i...

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Avis mitigé	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Je ne sais pas	Je ne veux pas répondre
1	Je ne vois pas de levier de sobriété énergétique pour mon territoire.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○
2	Le coût de l' isolation thermique des bâtiments la rend inenvisageable.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○
3	Il existe déjà un consensus sur les filières énergétiques à développer chez nous.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○
4	Les projets photovoltaïques en toiture/zones urbanisées sont toujours de bonnes idées.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○
5	Les enjeux climatiques priment sur les considérations paysagères .	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○
6	Nous devrions développer des filières encore peu connues ici . (méthanisation/géothermie/ solaire thermique / pompe à chaleur)	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○
7	Le territoire fait déjà sa part au regard de ses besoins en énergie.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○
8	L'autoconsommation collective et les projets citoyens sont l'avenir.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○
9	Faire un PLUi nous permettra d'harmoniser nos politiques énergie-climat.	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●●	○○○ ○○○





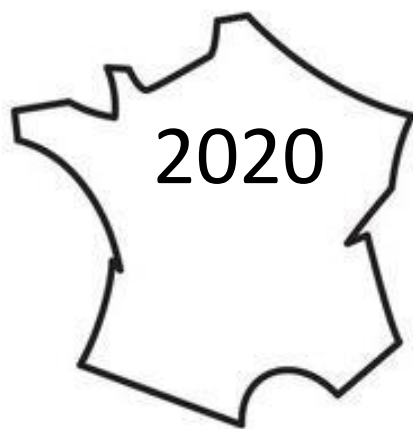
La place du PLU

**quels leviers réglementaires
de traduction de niveau PLU
AREC Occitanie**



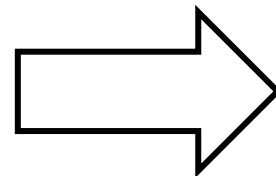
- Selon vous, la planification territoriale représente-t-elle une opportunité pour votre territoire ?

1	Oui
2	Non
3	En 2026, j'arrête !



17 900

communes couvertes
par des **POS/PLU(i)**



20 700

communes couvertes
par des **PLU(i)**



● Planification territoriale, l'envie d'avoir envie...



Le PLU, c'est long et coûteux !

On n'a que des contraintes !

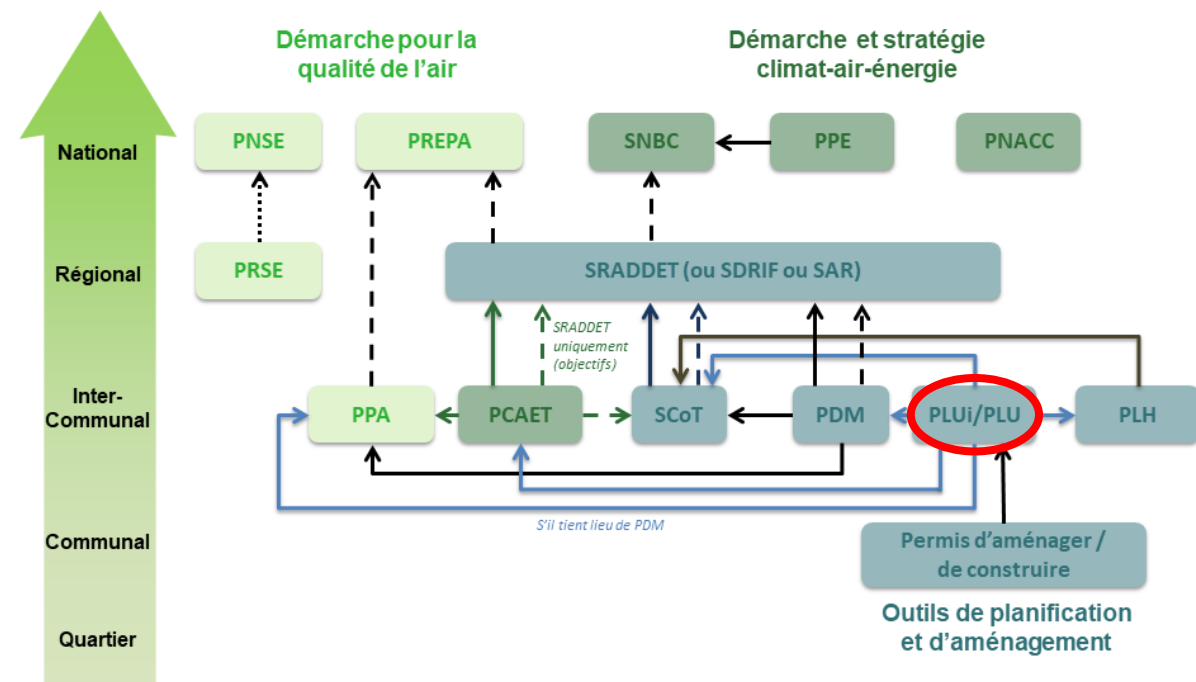
Chaque année une loi nouvelle !

C'est trop normatif !

L'état décide de tout !



Avec le ZAN, autant revenir au RNU !



Légende:

- « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- - - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »
-> Constitue un volet

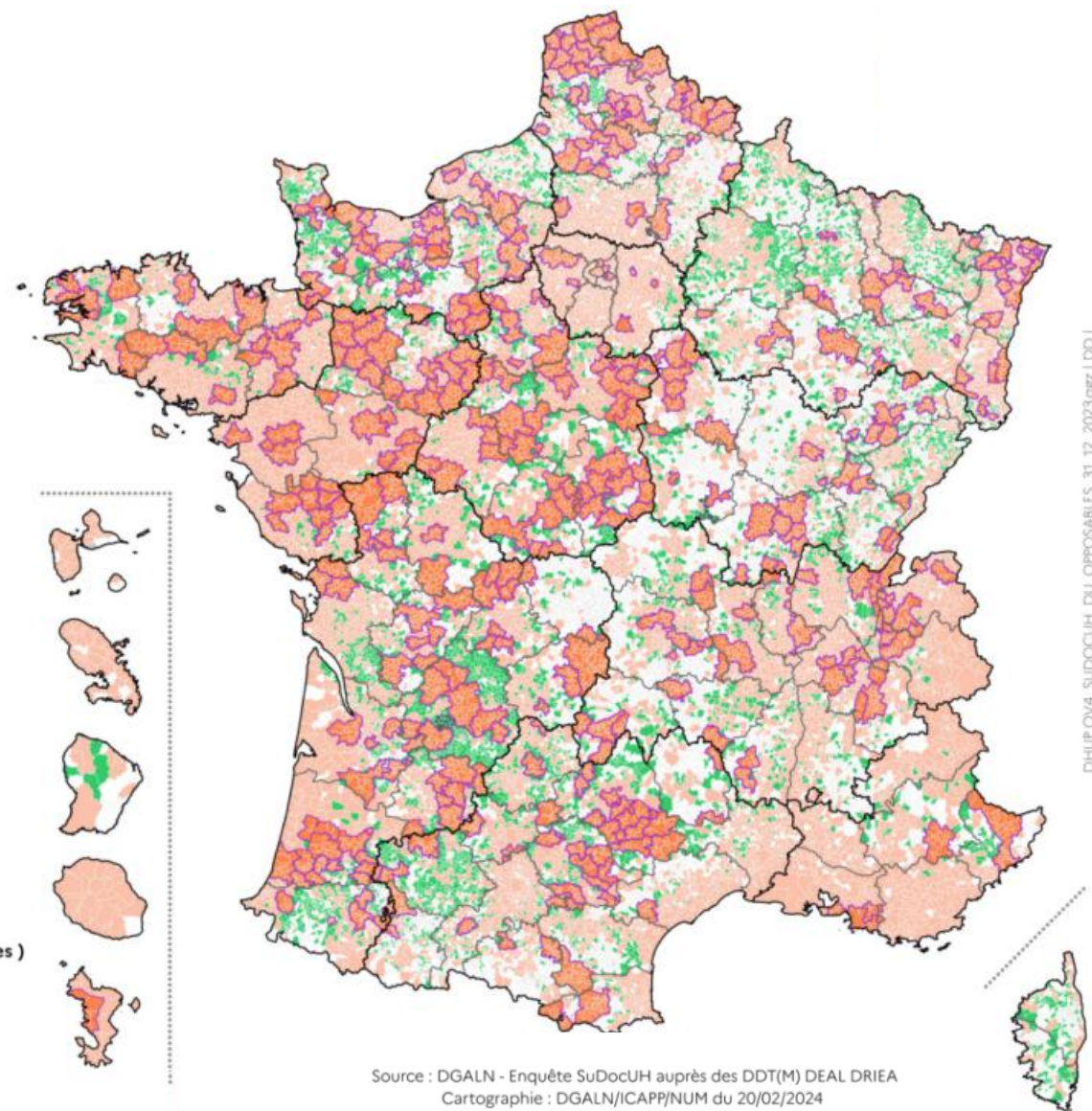
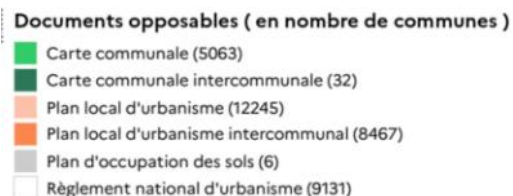


● Quels enjeux pour une planification énergie/climat ?

En matière de politique énergie-climat, la planification territoriale, c'est, **dès aujourd'hui** :

- **penser le développement sous un angle de sobriété** dans l'usage des ressources (rénovation énergétique, usage de l'eau, du foncier...)
- **planifier le déploiement des EnR** en les encadrant (filières, paysage, biodiversité...),
- **penser l'adaptation au changement climatique**

Et ce faisant, de répondre à des **aspirations sociales**, de concourir à la transition des **territoires littoraux**, de troquer la recherche de l'attractivité pour celle de **l'habitabilité et de qualité de vie...**



Source : DGALN - Enquête SuDocUH auprès des DDT(M) DEAL DRIEA
Cartographie : DGALN/ICAPP/NUM du 20/02/2024





Focus sur les évolutions récentes

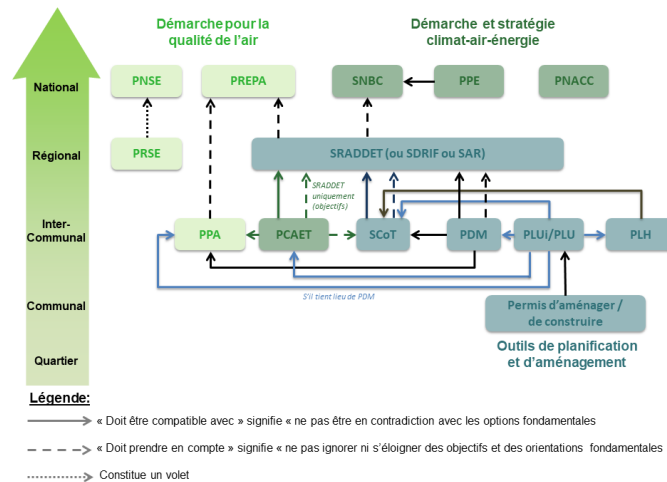
ZAPER & "Agrivoltaïsme"



Planifier le déploiement des énergies renouvelables : 3 démarches concomitantes

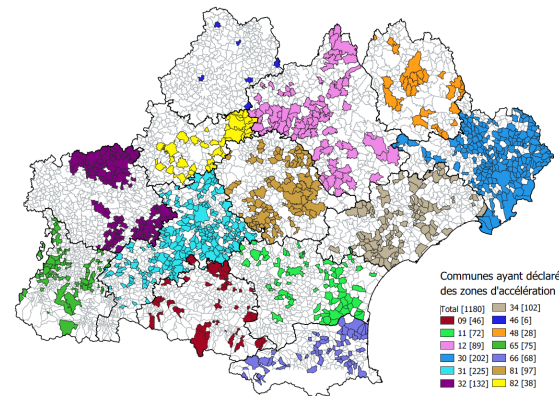
Planification « classique »

Un parcours qui, à défaut d'être simple, était connu



Planification « ZAPER »

Une démarche nouvelle et ascendante



Planification « agriPV »

Des spécificités pour mieux cadrer cette filière





Planification « agriPV »

Point de départ avec la Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER)

Cadre de développement des centrales photovoltaïques au sol sur des terres agricoles, pastorales et forestières différenciant deux régimes

A

Installation agrivoltaïque

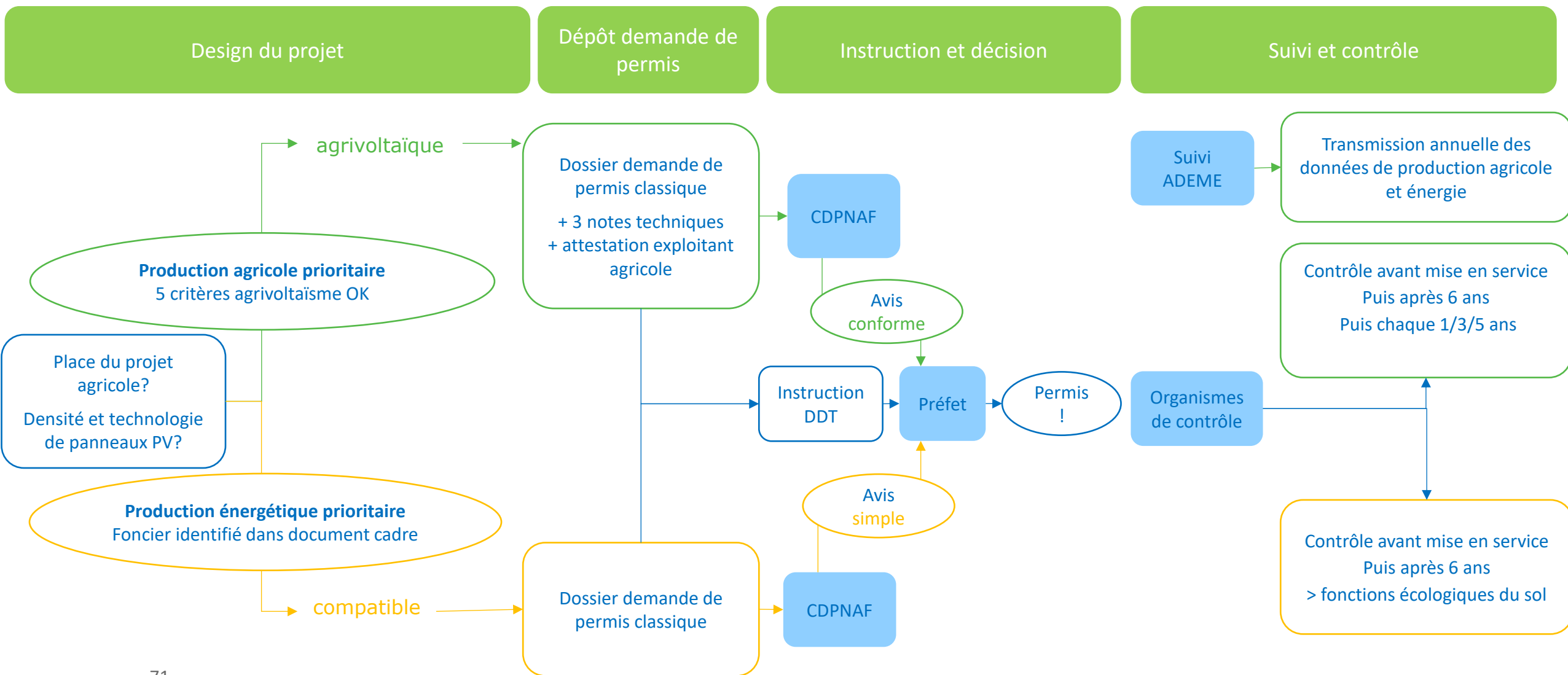
B

Installation compatible avec une activité agricole, pastorale et forestière

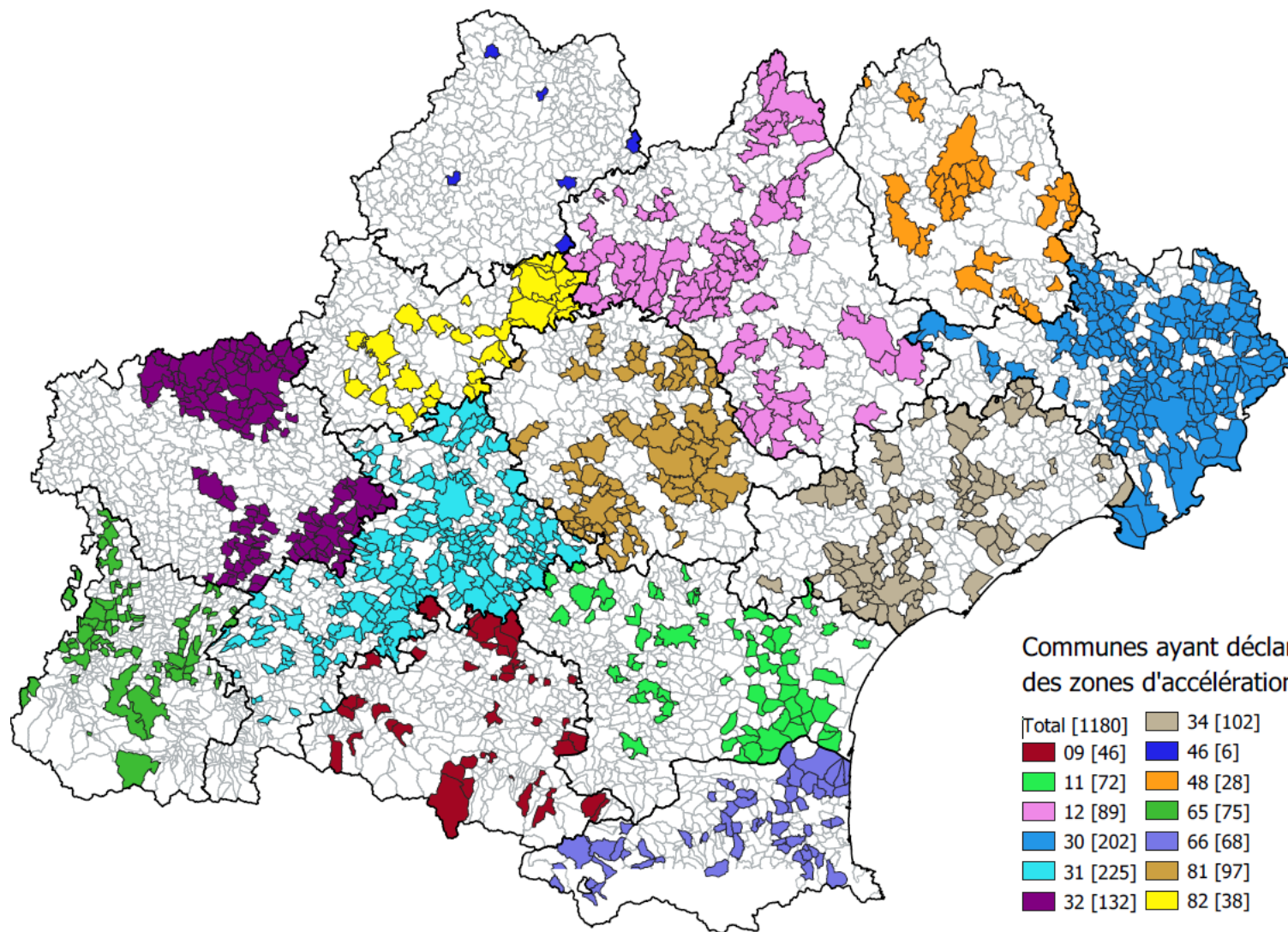
Création du concept réglementaire d'agrivoltaïsme

Article Art. L. 314-36.-I "*une installation agrivoltaïsme est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuant durablement à l'installation, au maintien et au développement d'une production agricole.*"

Schéma très simplifié parcours d'un projet photovoltaïque sur terres à vocation agricole



Communes ayant transmis des zones d'accélération dans le cadre de la première période



1 180 communes

Soit **26 %** des communes de la région

Des communes supplémentaires ont contribué depuis la fin de la première période

Seconde vague
de remontées :
44%

● Rappel : que disent nos actuels PLU(i) ?

Les **5 PADD des PLU/PLUi existants** sur la ComCom traitent des mêmes sujets ou presque :

- Inciter la performance énergétique des bâtiments
- Encourager et encadrer la mise en place des énergies renouvelable sans nuire à la qualité paysagère (les énergies citées sont : énergie solaire (photovoltaïque ou thermique), bois énergie et géothermie)
- Favoriser les démarches dites passives ou les projets à Haute Qualité Environnementale
- Conforter ou créer des liaisons douces ;

Les **règlements** des PLU/PLUi citent tous que « les panneaux solaires sur toiture sont autorisées sous réserve de ne pas porter atteinte à la qualité et à l'architecture du bâtiment »

Un PLU indique en plus : « La surface des panneaux solaires ne peut excéder 40% de la surface du pan de toiture qui les reçoit »

et un autre : « Les panneaux solaires disposés au sol doivent faire l'objet d'une intégration soignée pour en limiter l'impact paysager ».



● La place du PLU dans la politique énergie-climat

De manière générale **le document d'urbanisme n'a pas pour vocation première d'agir directement et opérationnellement sur l'implantation d'énergies renouvelables** ou d'imposer le recours à des dispositifs énergétiques spécifiques.

En revanche, il a pour rôle :

- **d'organiser le territoire à l'aune des enjeux énergétiques et climatiques** et ainsi d'optimiser l'exploitation du gisement en énergies renouvelables, d'articuler l'évolution de la consommation énergétique avec la production et la distribution issue de sources renouvelables en lien avec les objectifs internationaux (COP21 et COP24), nationaux (loi TECV) et régionaux (SRADDET) mais aussi pour couvrir les besoins de sa population en application de l'article L.101-2 du Code de l'urbanisme 59 ;
- **de permettre la mise en place de dispositifs techniques permettant d'atteindre les objectifs d'économies d'énergie** en s'appuyant sur les outils prévus aux articles L.151-21 et R.151-42. Cela peut par exemple être le cas quand le règlement du PLU autorise expressément l'isolation par l'extérieur de bâtiments existants, même si la surépaisseur ainsi créée empiète alors sur les marges de retrait et/ou de recul éventuellement imposées.

Le PLU peut aussi imposer des performances énergétiques et environnementales renforcées qui participeront au déploiement des énergies renouvelables, de même qu'il peut en **organiser l'implantation sur le territoire** afin de viser l'optimisation du rendement et la non-contradiction avec d'autres enjeux.

Loin de constituer un frein au développement des énergies renouvelables, **l'approche intégrée du PLU permet d'organiser les bonnes conditions de création ou de renforcement de filières d'énergies renouvelables** qui, par essence, trouvent une réalité et un ancrage territorial dans la diversité et la globalité des démarches. **Il dispose des outils pour encadrer à la fois l'installation des projets de grande envergure et les projets liés à la performance énergétique et environnementale des installations.**



● Le PLU et les EnR : trouver l'équilibre entre exigences environnementales et développement de projets EnR

La **bonne prise en compte** des énergies renouvelables dans le PLU nécessite de :

- Connaître son territoire
- Affirmer les préoccupations énergétiques et climatiques dans le projet
- Agir à toutes les étapes de la procédure

Le PLU n'est pas un document figé dans le temps, **il peut évoluer**, soit par exemple pour **corriger** des dispositions qui n'apparaîtraient pas pertinentes à l'application, ou pour **permettre la réalisation de projets ponctuels non prévus** initialement

Pas de régime spécialement applicable aux énergies renouvelables

en ce qui concerne les PLU. Elles sont soumises aux règles générales s'imposant aux constructions, ouvrages, installation... Ainsi qu'à d'autres règles hors PLU (loi littoral...).

Des exceptions aux principes d'inconstructibilité

Depuis la loi « Aper » : postes électriques dans les espaces littoraux, ouvrages nécessaires à la production d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique autorisée sous conditions sur des friches en discontinuité, installations de production d'énergie solaire en zones de risques.

Le rapport de
présentation (RP)

Le projet
d'aménagement et
de développement
durables (PADD)

Les orientations
d'aménagement et
de programmation
(OAP)

Le règlement
(écrit et
graphique)

Annexes



- **Le rapport de présentation**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**Les Orientations d'Aménagement et de
Programmation (OAP)**

Le règlement

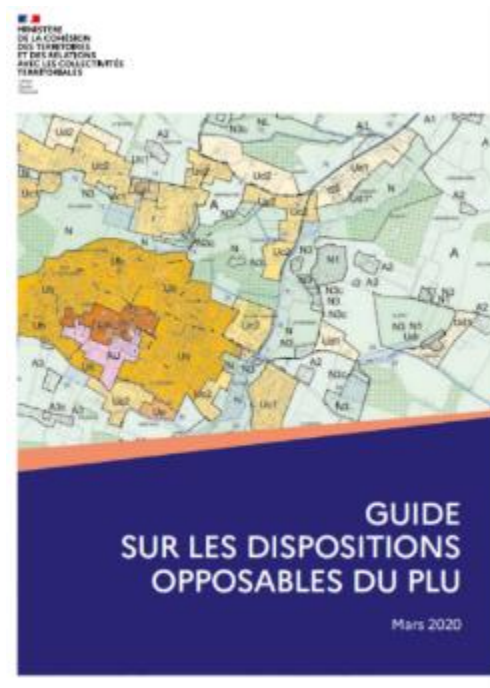
Détail des informations non diffusé en ligne



● Des guides de référence



L'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires au sol



Guide des dispositions opposables du PLU / Page 206 à 227 **dont approche éolien**

[https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/Guide PLU 18 03 20 BD WEB.pdf](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/Guide_PLU_18_03_20_BD_WEB.pdf)



PLUi et énergie du CEREMA
<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/plui-energie#chapters>



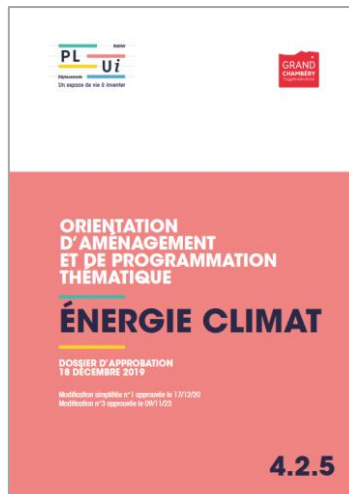
● Des retours d'expérience sur lesquels s'appuyer

- Objectiver le besoin de production / traduire en surfaces effectives de panneaux, notamment en toiture.
- Traduire dans le PLU
- Identifier des acteurs de confiance pour aiguiller les particuliers ?
- Documents de référence sur l'autoconsommation collective ? le montage financier ? Apport technique, financement, encadrement, redistribution de la richesse produite.

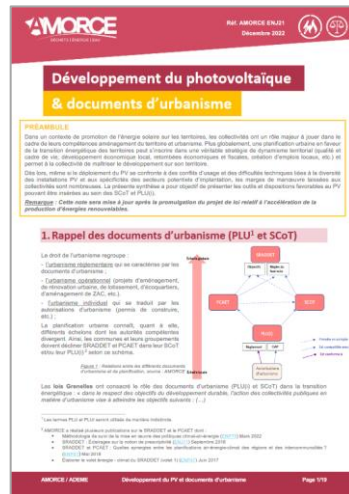
Guide UrbaLyon PLU et énergie-climat



OAP énergie climat du Grand Chambéry



PLU et Photovoltaïque ASSO. AMORCE



● Conclusion

La planification urbaine est un levier important aujourd'hui dans la transition énergétique, mais elle nécessite un **fort courage politique** et de **suivre l'évolution des outils juridiques et administratifs**.

→ Des marges de manœuvre existent cependant, elles demandent une **forte coordination des partenaires locaux**.

→ Des **outils pédagogiques** doivent accompagner ces nouvelles prescriptions

→ Il est indispensable de **former et d'accompagner les instructeurs droit des sols, les élus et de faire de l'information aux professionnels du territoire**.

→ L'**animation** (plan Climat...) joue un rôle dans la **coopération** et la **transversalité** entre acteurs.



● Pour aller plus loin



Les enjeux paysagers

<https://toten-occitanie.fr/planification-territoriale/le-paysage-une-ressource-pour>



Terristory Occitanie

https://arec-occitanie.terristory.fr/?zone=region&maille=epci&zone_id=76&nom_territoire=Occitanie



Le réseau qui donne une **nouvelle énergie** à votre territoire

Le réseau les Générateurs en Occitanie

<https://lesgenerateurs.ademe.fr/>



● *Place à vos questions !*

